

# RAPPORT BUDGÉTAIRE BP 2024



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 DECEMBRE 2023**

# SOMMAIRE

<b>EDITO</b>	<b>p. 4</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>p. 8</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>p.26</b>
<b>1.A. Les recettes de fonctionnement</b>	<b>p.27</b>
<i>I – Chapitre 013 – Les atténuations de charges</i>	<i>p.29</i>
<i>II – Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>p.30</i>
<i>III – Chapitre 73 et 731 – Les impôts et taxes et la fiscalité locale</i>	<i>p.34</i>
<i>IV – Chapitre 74 – Les dotations et participations</i>	<i>p.37</i>
<i>V – Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante</i>	<i>p.39</i>
<i>VI – Chapitre 76 – Les produits financiers</i>	<i>p.40</i>
<i>VII – Chapitre 77 – Les produits exceptionnels</i>	<i>p.41</i>
<i>VIII – Chapitre 78 – Les reprises sur amortissement et provisions</i>	<i>p.41</i>
<b>1.B. Les dépenses de fonctionnement du budget principal</b>	<b>p.42</b>
<i>I – Chapitre 011 – Les charges à caractère général</i>	<i>p.44</i>
<i>II – Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>p.47</i>
<i>III – Chapitre 014 – Les atténuations de produits</i>	<i>p.48</i>
<i>IV – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</i>	<i>p.49</i>
<i>V – Chapitre 6586 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus</i>	<i>p.52</i>
<i>VI – Chapitre 66 – Les charges financières</i>	<i>p.53</i>
<i>VII – Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles</i>	<i>p.54</i>
<i>VIII – Chapitre 68 – Les dotations aux provisions</i>	<i>p.54</i>

**2<sup>ème</sup> PARTIE : LA SECTION D'INVESTISSEMENT** **p.55**

**2.A. Les recettes d'investissement** **p.56**

*I – Chapitre 13 – Les subventions d'investissement* *p.57*

*II – Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées* *p.58*

*III – Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers* *p.58*

*IV – Chapitre 024 – Les produits de cessions* *p.59*

*V – Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers* *p.59*

*VI – Chapitre 27 – Autres immobilisations financières* *p.60*

**2.B. Les dépenses d'investissement du budget principal** **p.61**

*I – Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves* *p.62*

*II – Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées* *p.62*

*III – Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement* *p.63*

**3<sup>ème</sup> PARTIE : LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SERNAM-BOULINGRIN** **p.67**

**3.A. Le budget de fonctionnement** **p.68**

**3.B. Le budget d'investissement** **p.70**

*Annexe 1 – Les autorisations de programme* *p.71.*

*Annexe 2 – La dette de la Ville de Reims* *p.100*

*Annexe 3 – La PPI verte* *p.106*

*Annexe 4 – La mutualisation des services* *p.110*

# ÉDITO



Le budget primitif 2024 marque la moitié du mandat actuel. **Nous concrétisons et enclenchons de nombreux projets que nous avons présentés lors de la campagne de 2020 au service des Rémoises et des Rémois pour une Ville où l'on vit, où l'on étudie, et où l'on travaille sereinement.**

Le contexte économique et financier demeure incertain. L'inflation et les taux d'emprunts demeurent à un niveau relativement élevé. **Nous parvenons par notre bonne gestion, tant en fonctionnement qu'en investissement, à ne pas augmenter les impôts et taxes communaux pour 2024**, constante depuis le début de notre mandat.

**Reims fait donc partie des villes les mieux gérées de France**, parmi les collectivités relevant de sa strate, avec une capacité de désendettement de 4 années et demie, projetée en compte administratif 2024.

**La mise en œuvre des priorités de l'action de notre équipe municipale**, dans la lignée des exercices budgétaires précédents, s'accélèreront en 2024, **en bonne intelligence avec la Communauté Urbaine du Grand Reims**, par des autorisations de programme ambitieuses

**en investissement, à hauteur de 100 millions d'euros, année record depuis 2014 avec une augmentation de 30% par rapport à 2023 pour :**

- **La mise en œuvre de nos grands projets urbanistiques du mandat** : visant à poursuivre la transformation de notre Ville, avec le début du chantier des Berges de Reims, celui de la Voie des Sacres et de Port Colbert.
  
- **La poursuite du programme « Nature en Ville »** : aménagement des parcs de quartiers, rénovation du parc Léo Lagrange, travaux complémentaires dans le parc de la Patte d'Oie et pour les Basses Promenades, poursuite du programme d'aménagement des berges du canal, lancement des aménagements du parc Sadi Lecointe, du jardin du Planétarium, et du parc Guillaume Apollinaire, poursuite de la végétalisation de l'espace public, fin du programme Rives de Vesle, poursuite des aménagements des places (Luton, Chapitre, Godinot, Saint-Nicaise ;
  
- **La priorité de la sécurité au quotidien** : financement du programme de vidéoprotection, optimisation et accessibilité des locaux de la Police Municipale rue Ernest Renan, finalisation des débuts des travaux du Commissariat commun Police Nationale/Police Municipale dans le quartier Europe.
  
- **Des équipements d'enseignement de qualité** : la poursuite de l'équipement numérique des écoles, l'extension des groupes scolaires Joliot Curie et Barthou, ou encore les études pour un nouveau groupe scolaire pour l'Arc Nord-Est ;
  
- **Le patrimoine au cœur du rayonnement rémois** : la fin de la restauration de la Porte de Mars, la restauration de la basilique Saint-Remi, l'ambitieux projet de reconstruction du musée des Beaux-Arts, la fin de la rénovation de notre Hôtel-de-Ville, l'entretien du cirque municipal, la création d'un nouveau spectacle de valorisation patrimoniale, la rénovation du musée de la Reddition ;

- **La culture accessible à toutes et tous** : de nouvelles acquisitions pour les collections du musée des Beaux-Arts, l'entretien des collections des musées Le Vergeur et les autres musées historiques, réhabilitation et adaptation des espaces du conservatoire par rapport aux nouveaux besoins pédagogiques, le projet culturel scientifique éducatif et social des bibliothèques, le soutien au nouveau délégataire de l'Opéra ;
  
- **Des sports pratiqués dans des équipements rénovés et innovants au service notamment de la jeunesse** : rénovation de la pelouse du stade des Thiolettes, amélioration des locaux du stade du stade Georges Hébert, études préalables à la transformation du complexe sportif Courcelles, rénovation des locaux du Cercle Rémois d'Arts Martiaux, mise aux normes fédérales du gymnase Roland Bourgoïn pour la pratique du basket, modernisation de la piscine Talleyrand, poursuite de la rénovation de la patinoire Barot, démarrage des études de programmation des pôles raquettes et kayak de la Plaine des Sports, amélioration de l'efficacité énergétique de la piscine Château d'eau ;
  
- **Une solidarité dans tous les quartiers** : réhabilitation des maisons de quartier, premiers équipements financés pour la maison de quartier des Chatillons, études préalables à la construction d'une nouvelle maison de quartier Arènes du Sud – Espace Saint Remi ;
  
- **L'amélioration des équipements municipaux au service des agents de la Ville** : programme de travaux pour un futur site unique relations usagers à l'Hôtel de Ville, poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments, investissement pour la sécurisation et la modernisation du réseau informatique, fin des travaux pour les nouveaux locaux de la direction des déchets et de la propreté du secteur Pommery ;
  
- **L'aménagement urbain et la rénovation urbaine au service d'un cadre de vie apaisé** : soutien à la rénovation urbaine pour les quartiers Orgeval, Croix-Rouge, Europe et Châtillon, soutien à la rénovation des copropriétés privées dégradées dans le quartier Orgeval, poursuite des aménagements dans le cadre du programme « Reims Grand Centre » (îlot Jadard), valorisation de l'architecture et du patrimoine dans le centre-ville, poursuite des études pour l'aménagement de Port Colbert, aménagement des abords de l'Eglise Saint-André ;

**Notre lecture budgétaire se complète cette année de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Verte**, nous permettant de retracer l'effort en matière de développement durable que nous implémentons quotidiennement dans l'ensemble de nos politiques, comme par exemple le maintien de notre aide à l'achat pour les plus modestes de véhicules moins polluants et de vélos.

**Je tiens en dernier lieu à remercier l'ensemble des services de la Ville de Reims**, tant au niveau de la préparation, que de l'exécution et du suivi budgétaires, le rapporteur chargé des finances pour la coordination et la mises en œuvre de nos priorités politiques au quotidien.

**Je tiens enfin à rendre hommage à l'action résolue depuis 2014 de Jean-Marc Roze en tant qu'adjoint aux finances**, désormais appelé à de nouvelles fonctions. Son constant souci de la bonne utilisation des deniers publics a largement contribué à la bonne santé financière de notre Ville.

Le Maire

Arnaud Robinet

# PRÉAMBULE

L'année 2024 correspond au quatrième exercice budgétaire du mandat en cours. Après les phases d'études et de planification des premières années, le budget primitif 2024 confirme la montée en puissance de la mise en œuvre des projets portés par la majorité, pour lesquels elle a été élue en 2020.

Le débat sur les orientations budgétaires a permis à chacun de mesurer le contexte économique dans lequel évoluera notre collectivité. Aussi, même si à moyen terme, l'épargne brute de la Ville de Reims devrait légèrement se dégrader, le niveau de ses recettes a été revu à la hausse par rapport à ce qui était envisagé il y a encore un an. Cette évolution positive nous permettra d'assurer l'intensification de nos investissements au bénéfice des Rémois, en maintenant nos objectifs financiers. Ainsi, nous pouvons continuer à mettre en œuvre notre programme, sans devoir, comme d'autres collectivités, réduire sensiblement les investissements.

Les grands principes budgétaires qui ont sous-tendu le mandat ces dernières années, montrent, aujourd'hui, toute leur pertinence. Ils ont permis, en dépit des augmentations de prix et de prestations sans précédent, de produire de solides résultats financiers et peuvent encore guider à la préparation du budget 2024 :

- Stabilité des taux de fiscalité ;
- Gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour optimiser l'autofinancement des investissements ;



- Recours minimal à l'emprunt ;
- Programme d'investissement volontariste pour assurer une qualité de vie aux Rémoises et Rémois et soutenir les entreprises locales et l'emploi qui en découle.

Malgré le contexte, comme il s'y est engagé, l'Exécutif municipal poursuivra le renouveau de la ville de Reims engagé dès 2014 et mettra en œuvre le programme pour lequel il a été élu en 2020 selon les priorités suivantes :

- Une ville plus verte par la poursuite et l'intensification de la démarche en faveur de la transition écologique, indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique et les différentes formes de pollution, au bénéfice de tous et en particulier en la faveur du mieux vivre des Rémois ;
- La protection des biens et des personnes ;
- L'attractivité et l'emploi, soutenus par les investissements ;
- Une ville de culture et de sport ;
- Une ville solidaire ;
- Une ville des proximités où la décision est partagée, dans laquelle les Rémoises et les Rémois sont associés aux choix relatifs aux projets d'aménagement d'envergure.

Le maintien d'une situation financière saine, à moyen terme, ne peut être garanti, compte tenu de la hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement et de la stabilité fiscale, qu'à travers l'établissement d'une prospective financière, et des efforts de gestion rigoureux.

Ils visent, depuis plusieurs années, à maintenir une capacité de désendettement proche de 6 années, soit un seuil très en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat fixé à 12 ans, ce qui place la Ville de Reims parmi les communes relevant de sa strate, qui disposent de capacités de désendettement élevées, étant entendu que les crises sanitaires traversées et les difficultés géopolitiques et économique actuelles, affecteront nécessairement tous les ratios financiers de toutes les collectivités.

Les travaux de préparation budgétaire se sont inscrits dans la cadre des prospectives financières détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ainsi, sous l'égide de l'adjoint délégué aux finances, à partir des analyses réalisées par les services municipaux et les élus délégués dans leurs différentes compétences, les contours de certaines actions ont été recalibrés, pour les fixer au niveau nécessaire, sans jamais avoir à rogner sur la qualité du service public.

La présente note présentera dans un premier temps la synthèse des résultats obtenus lors des travaux de programmation budgétaire pour la construction du budget 2024, comparativement au budget 2023, et au regard des objectifs issus de la prospective détaillée dans le ROB.

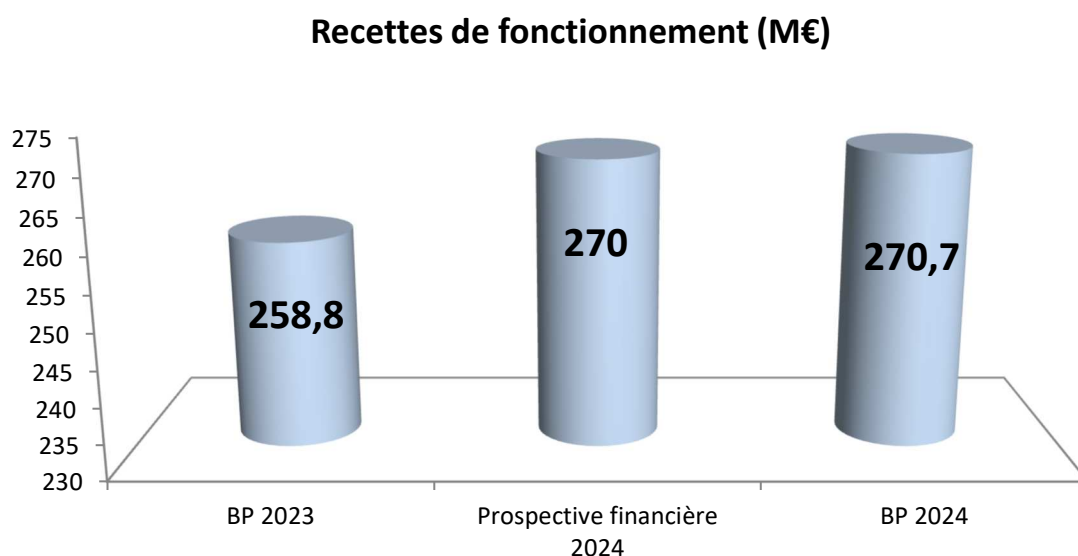
Dans un second temps, elle détaillera l'ensemble des évolutions par chapitre et article budgétaires ainsi que les principales opérations d'investissement.

Par ailleurs, en complément de la démarche « d'évaluation climat du budget » réalisée au stade des comptes administratifs, la présentation du budget 2024 sera complétée d'une nouvelle annexe : la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) verte.

La PPI verte consiste à identifier, au sein de tous les investissements à venir, quelles sommes sont consacrées à la transition écologique, notamment pour les projets du PCAET réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Reims, afin de connaître, mesurer et partager l'ampleur de nos investissements en la matière, et leur traduction financière.

Pour cela, chaque direction a chiffré les montants, connus ou estimés, alloués à la transition écologique, au sein des différentes lignes de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Ville de Reims. Cette PPI verte sera amenée à être développée année par année au moment du vote du BP.

❖ **En ce qui concerne les recettes de fonctionnement.**



Les perspectives financières prévoyaient une hausse de près de 11M€ des recettes de fonctionnement. Avec + 11,9 M€, soit + 4,6% par rapport au BP 2023, les inscriptions au budget 2024 se situent légèrement au-dessus.

La hausse entre les deux budgets s'explique principalement par la hausse des valeurs locatives perçues en 2023, qui n'avaient pas totalement été budgétisées au budget 2023, et par la prévision de revalorisation des bases pour 2024, estimées aujourd'hui à + 4,5%.

- **Les dotations de l'Etat**

La baisse continue et sans précédent des dotations de l'Etat constatée entre 2013 et 2017 s'est interrompue depuis 2018.

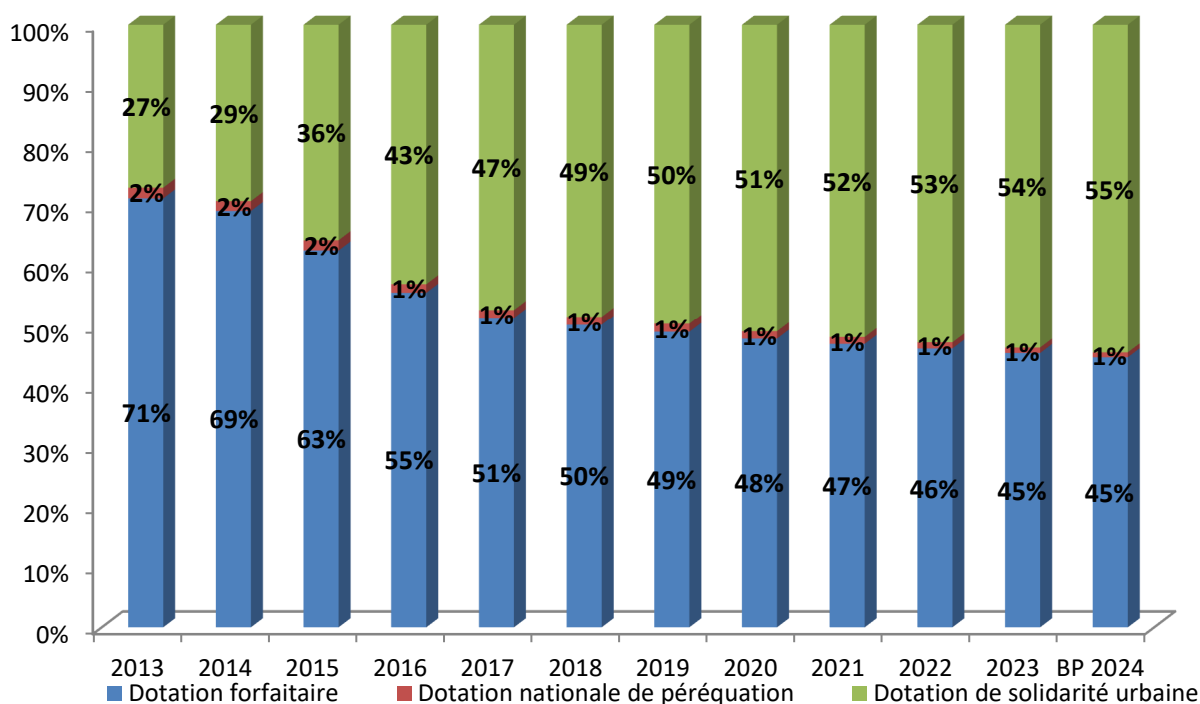
Entre 2013 et 2017, la diminution cumulée des dotations atteignait 6,6 M€. En 2023, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation ont progressé de +1,3% et pourraient continuer à augmenter en 2024 de 660 K€.

Selon le projet de Loi de Finances pour 2024, la dotation forfaitaire pourrait s'élever à 24,72 M€, soit un montant en baisse de -0,4 % par rapport à 2023, alors que la dotation de solidarité urbaine devrait bénéficier d'une revalorisation nationale, se traduisant pour la Ville de Reims par une augmentation de son enveloppe de 800K€, pour atteindre 30,16M€.

Quant à la dotation nationale de péréquation, son montant 2024 devrait être en baisse de 50K€ par rapport à 2023.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
<b>Dotation forfaitaire</b>	40,72	38,75	33,88	28,62	25,94	25,86	25,54	25,22	25,02	24,90	24,81	24,72
<b>Dotation de solidarité urbaine</b>	15,47	16,42	19,38	22,22	23,97	25,05	25,96	26,91	27,71	28,51	29,36	30,16
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	1,02	0,92	0,93	0,74	0,67	0,70	0,71	0,65	0,61	0,55	0,50	0,45
<b>TOTAL</b>	<b>57,21</b>	<b>56,09</b>	<b>54,19</b>	<b>51,58</b>	<b>50,58</b>	<b>51,61</b>	<b>52,21</b>	<b>52,78</b>	<b>53,34</b>	<b>53,96</b>	<b>54,67</b>	<b>55,33</b>

Comme le montre le graphique ci-dessous représentant le poids de chaque dotation dans les dotations versées par l'Etat, la dotation de solidarité urbaine représente une part en progression continue des dotations versées par l'Etat, ce qui montre l'importance accordée par la Ville de Reims aux dépenses de cohésion sociale.



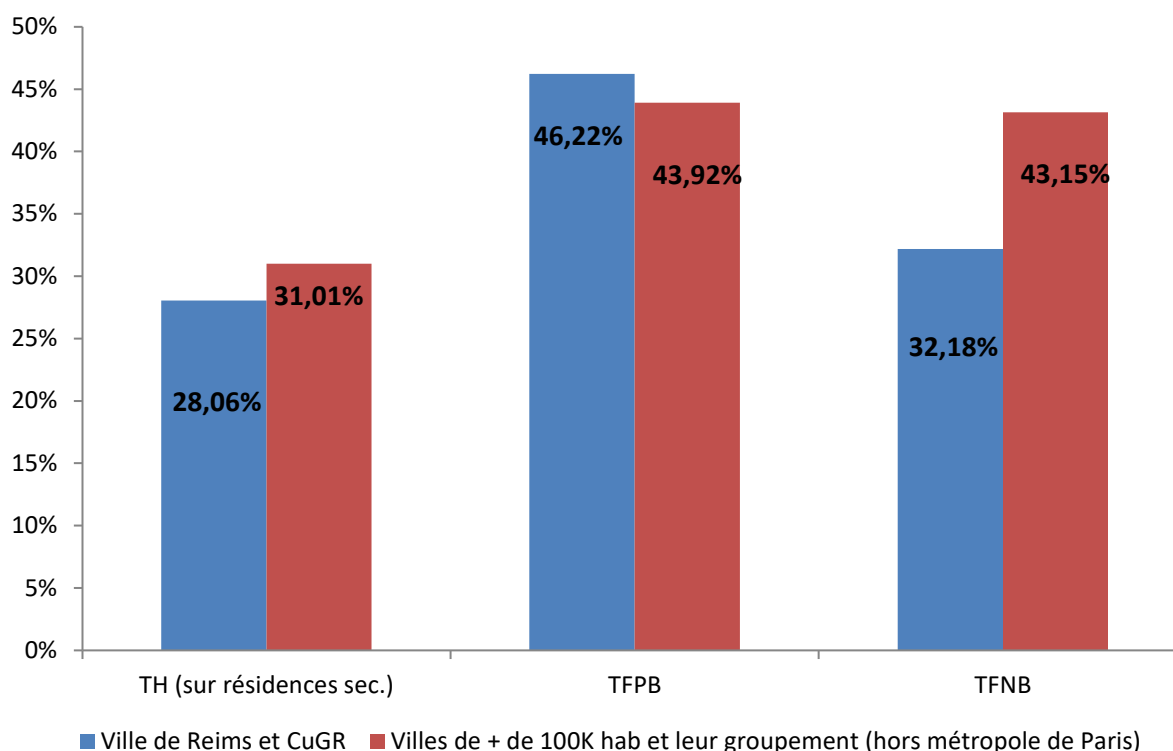
Les compensations fiscales devraient également progresser en 2024 de 472 K€ par rapport au BP 2023, sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, pour un montant total de 7,6 M€.

- **La stabilité des taux de fiscalité sur les ménages**

Afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les Rémoises et les Rémois, l'équipe municipale ne prévoit pas de hausse du taux de fiscalité des ménages en 2024.

Contrairement à d'autres grandes villes de plus de 100 000 habitants et à leurs groupements qui ont fait le choix d'augmenter leur taux de fiscalité au cours des dernières années, la Ville de Reims n'a pas modifié ses taux de fiscalité pour faire face à la diminution des dotations mais lui a préféré une action volontariste de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour maintenir un haut niveau d'investissement.

A titre d'illustration, ci-dessous le taux d'imposition 2023 cumulé des villes de plus de 100 000 habitants et de leurs groupements (source cabinet FSL) :



Ces données correspondent à la moyenne des 40 plus grandes villes et leurs groupements et intègrent des écarts de taxation assez significatifs.

La réforme de la taxe d'habitation est venue supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales mais non celle sur les résidences secondaires, les locaux à usage autre que l'habitation et sur les logements vacants, dont le produit est toujours calculé sur les taux en vigueur.

Par exemple, 32 collectivités ont un taux supérieur de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à celui de la Ville de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec parfois des écarts assez importants allant de 45,65% à Lille, 40,95 % à Marseille, 40,10 % à Nîmes et 36,65% à Strasbourg, contre 28,06% à Reims.

Si le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims est légèrement supérieur à la moyenne, il est resté stable, là où la moyenne nationale ne cesse d'augmenter : +0,4% en 2021, +2,3% en 2022 et +1,8% en 2023 (source cabinet FSL).

Au delà de la comparaison des taux votés par les collectivités, il est intéressant de comparer le niveau moyen des impositions entre les territoires, variable selon la sociologie des villes, la valeur des bases locatives et les taux appliqués.

Ainsi, selon le recensement effectué par le cabinet FSL, l'imposition d'un foyer comparable (couple habitant un logement dont la valeur locative est égale à 1,5 fois la valeur locative des logements de la commune) se situe, pour la taxe foncière (toutes parts de la taxe confondues) à 1 206 € à Reims en 2023, alors que l'imposition médiane des 42 plus grandes villes de France est de 1 315 €. La Ville de Reims est également très éloignée de certaines communes où l'imposition s'élève à plus de 1 400 € (Grenoble 1 760 €, Orléans 1 647 €, Montreuil 1 577 €, Bordeaux 1 550€, Amiens 1 539 €, Le Havre 1 507 €, Angers 1 497 €, Perpignan 1 466 €, Nîmes 1 462 €, Nantes 1 443 €, Dijon 1 424 €).

- **Les relations financières avec la communauté urbaine du Grand Reims**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 29 juin 2023 pour acter du transfert de la compétence « Création, extension et la gestion des crématoriums » de la Ville de Reims à la Communauté urbaine.

L'attribution de compensation 2023 versée par la Communauté urbaine à la Ville de Reims a alors progressé de 202 K€ par rapport à 2022.

En l'absence de transfert de compétence prévu en 2024, l'attribution de compensation définitive versée à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims en 2024 sera identique au montant 2023 soit 23 129 054 €.

- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC)**

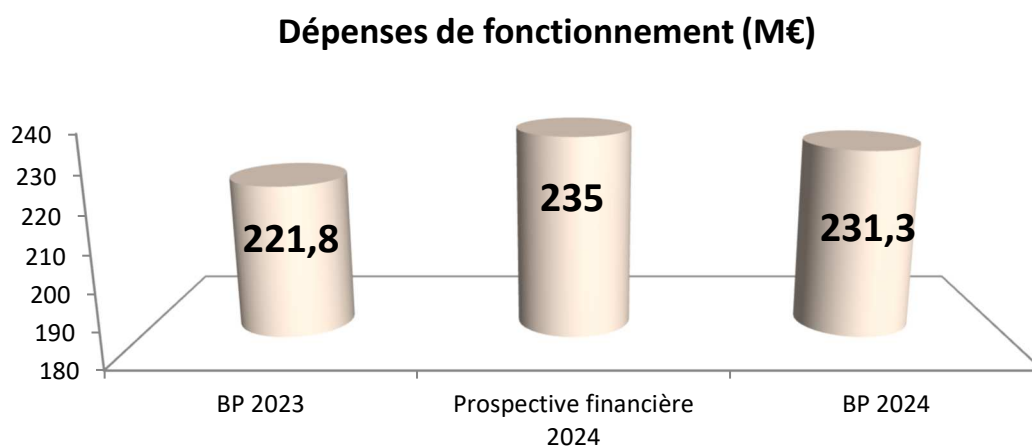
Depuis 2017, le territoire intercommunal n'est plus éligible au reversement du FPIC et a bénéficié, jusqu'en 2020, d'une garantie dégressive qui s'est traduite, pour la Ville de Reims, par une baisse de ses produits.

Afin de compenser partiellement la perte de recettes de la Ville de Reims, le montant de la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté urbaine a été augmenté de 1 M€ pour atteindre 8,58 M€, montant reconduit en 2024.

Depuis 2021, l'ensemble intercommunal est contributeur au FPIC. Cette dépense est intégralement supportée par la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les états de notification des services préfectoraux n'étant transmis qu'à compter de mars 2024, les montants des dotations au stade de budget ne sont qu'une estimation.

❖ **En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement**



Les perspectives financières prévoyaient une hausse de près de 13,2 M€ de dépenses de fonctionnement. Avec + 9,5 M€, les inscriptions au budget 2024 se situent légèrement en dessous soit une progression + 4,3%.

Cette hausse est liée à la progression de certains postes de dépenses tempérée par la baisse d'autres postes dont :

- **La hausse des charges à caractère général de + 4,1 M€**

Il s'agit d'une hausse importante, de plus de 8,5%, qui s'explique principalement par les revalorisations des prix des marchés publics qui contiennent obligatoirement des formules de révision des prix, calculées sur la base d'indice nationaux, générant, du fait du temps de leur calculs et publication, un décalage de quelques mois. Les hausses des prix constatées en 2023 produiront leur plein effet en 2024 et la poursuite de l'inflation, même si elle doit ralentir sur l'année 2024, intensifiera cet effet.

A titre d'illustration, les prix des marchés d'entretien, de réparation et de maintenance augmenteront de 980 K€ en 2024.

Par ailleurs, le volontarisme de l'exécutif, pour dynamiser la Ville de Reims et offrir de nouveaux évènements aux Rémois, se traduira par une hausse des coûts des manifestations, comme par



exemple Terre de jeux (+ 268 K€), la réflexion sur un grand évènement totémique (+150K€) ou l'amélioration des fêtes johanniques ou de Noël (+91K€).

Pour autant, la préparation budgétaire a permis de limiter certaines hausses, les inscriptions en début de préparation budgétaire, c'est-à-dire avant les conférences budgétaires, étaient plus élevées de 4 M€.

C'est donc ce travail, autour de l'élu délégué aux finances et de chacun des autres conseillers ou adjoints délégués, et des services municipaux, qui a permis d'analyser les besoins de crédits 2024 et de les fixer au juste nécessaire.

- **La hausse des dépenses de personnel de + 3,7M€**

La progression importante des dépenses de personnel s'explique en grande partie par les décisions prises en faveur de la rémunération des agents, essentiellement au niveau national, dont :

- L'effet en année pleine de la hausse de 1,5% du point d'indice et la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B et C en juillet 2023 : + 850 K€ ;
- L'ajout de 5 points d'indice pour tous les agents au 1er janvier 2024 : + 900 K€ ;
- La prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat : + 800 K€ ;
- Le Glissement Vieillesse et technicité et effet en année pleine des postes ouverts en 2023 : 1 079 K€ ;
- L'effet report de la hausse du SMIC au 1er mai 2023 : + 105 K€.

Plusieurs postes supplémentaires sont prévus, qui généreront une dépense nouvelle de 400K€, dont :

- 2 postes à la direction de la maintenance des bâtiments (équipe mobile Grand Reims) ;
- 2 postes au Musée des Beaux-Arts, en anticipation de la réouverture (montée en puissance des fonctions de médiation culturelle, communication, mécénat) ;
- 1 poste de secrétaire général au conservatoire ;
- 5 postes d'ASVP à la direction de la voirie (extension du périmètre de stationnement payant) ;
- 4 postes aux espaces verts (augmentation des surfaces à entretenir, dans le cadre du programme Reims Nature en Ville).

Enfin, les charges de mutualisation, correspondant au remboursement de la quote-part des frais de personnel des services communautaires travaillant pour les compétences du Grand Reims, ont été revalorisés de 0,6M€. Cette hausse correspond à celle de la masse salariale du Grand Reims, sans modification des clés de répartition des services mis à jour en 2022.

Les négociations sur le régime indemnitaire des agents étant en cours, il n'a pas été possible de les intégrer au stade du Budget Primitif. Si l'enveloppe du chapitre 012 était insuffisante pour financer ces futures dépenses, une décision modificative sera proposée pour y remédier.

- **Les autres charges de gestion courante**

Comme évoqué précédemment, la nomenclature M57 modifie sensiblement le contenu du chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) en y intégrant la majorité des dépenses précédemment inscrites au chapitre 67 (charges exceptionnelles). Aussi, les données relatives au budget 2023 ont été retraitées de ces changements pour permettre une comparaison entre les budgets 2023 et 2024.

Ce chapitre, à périmètre constant, augmente de 0,5 M€ au budget 2024, notamment sous les effets des variations des subventions ci-dessous :

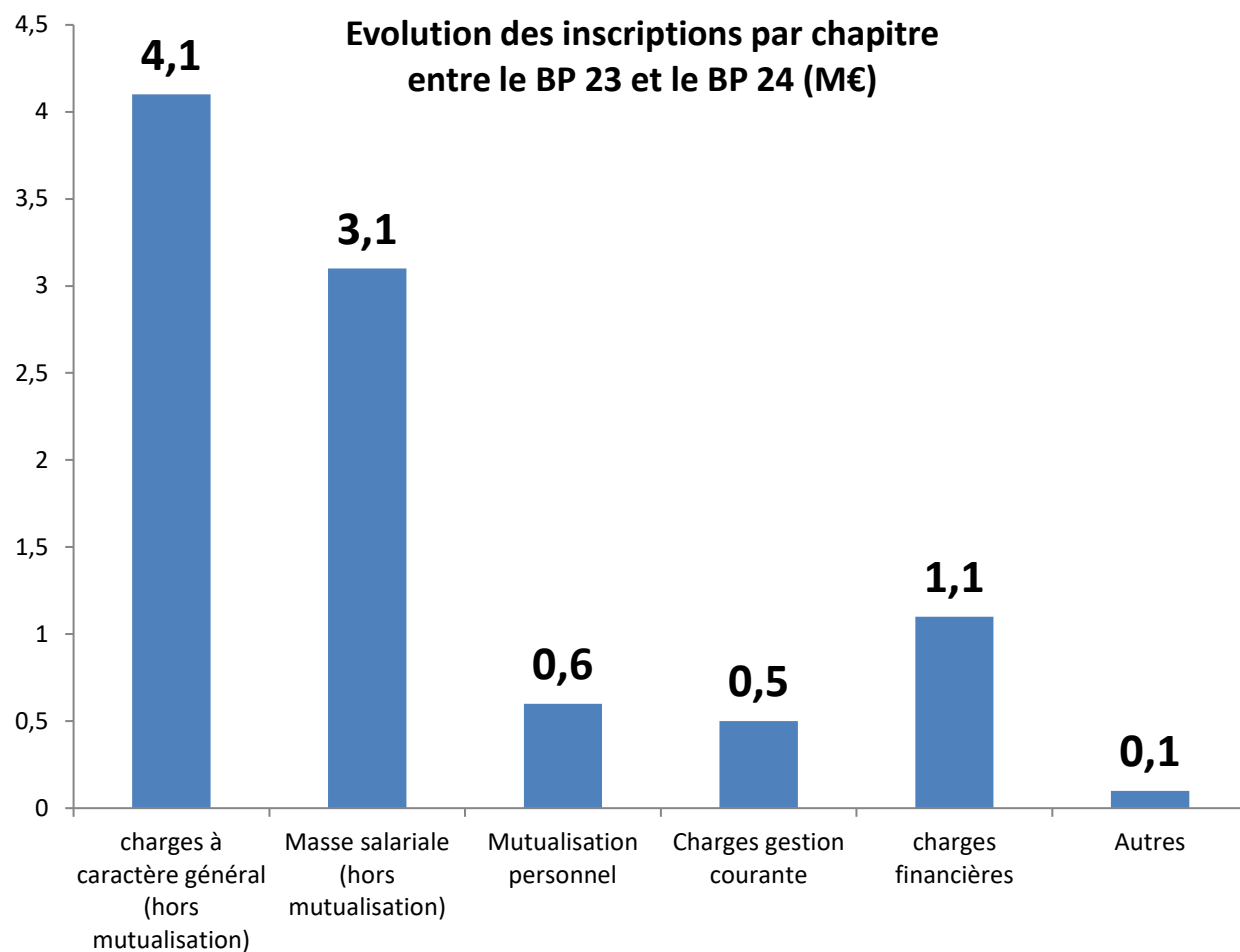
- Hausse de 400 K€ à la Caisse des écoles, pour lui permettre d'absorber à l'augmentation des charges à laquelle elle fait face. Ainsi, 2/3 des surcoûts seront absorbés par le contribuable via le budget de la Ville, et 1/3 par l'utilisateur via l'augmentation des tarifs,
- Hausse de la subvention de 50 K€ au CCAS ;
- Hausse de 100 K€ à l'Opéra, en conséquence de la nouvelle DSP ;
- Hausse de 120 K€ de l'enveloppe dédiée aux associations culturelles
- Hausse de 120 K€ à l'AMQR ;
- Hausse de 100 K€ au Reims Volley 51 ;
- Fin de la subvention pour le projet Capitale Européenne de la Culture (-450 K€).

- **Les charges financières**

Suite à la forte hausse des taux d'intérêt, la charge des intérêts des prêts à taux variable a fortement augmenté. Les nouveaux contrats de prêt que la Ville de Reims devra souscrire en 2024 pour financer une partie de nos futurs investissements, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variables, seront

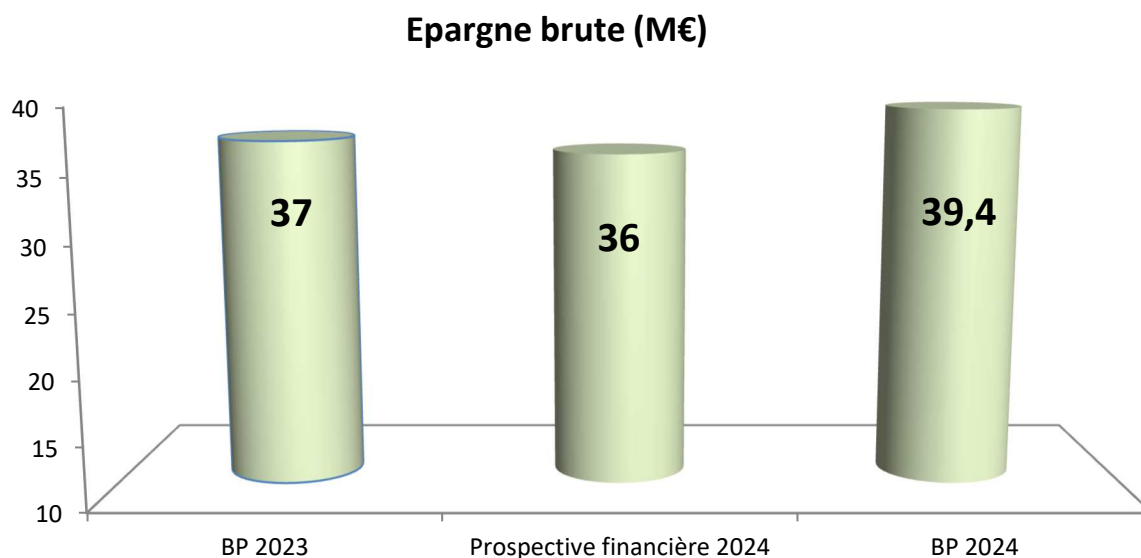
encore impactés par cette tendance, une stabilisation des taux puis une baisse n'étant attendue qu'à compter de fin 2024. Aussi, au budget 2024, la charge des intérêts de la dette progressera de 19%, soit + 1,1M€.

Cette évolution aura été freinée grâce à la baisse de l'encours de la dette (-4,3%) en 2024.



## ❖ En ce qui concerne les épargnes

Les inscriptions budgétaires des dépenses de fonctionnement augmentant de 9,5 M€ entre les BP 2023 et 2024 alors que dans le même temps celles relatives aux recettes progressent de 11,9 M€, la progression de l'épargne au budget primitif 2024 sera de 2,4 M€.



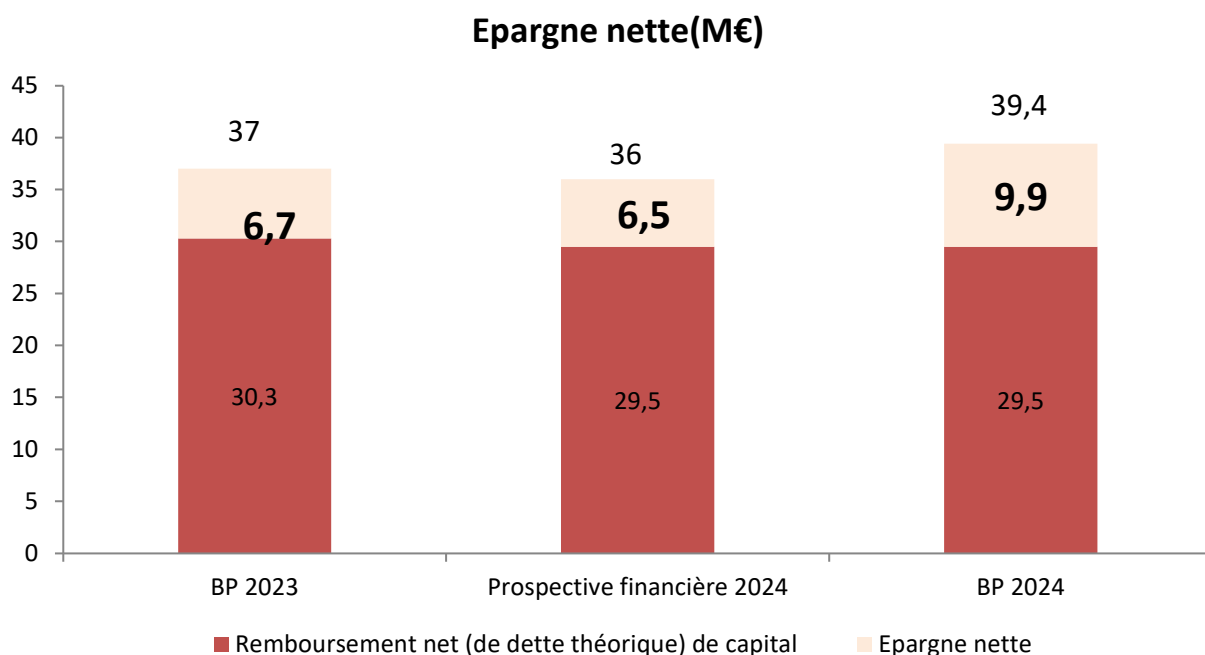
Cette amélioration de l'épargne brute au budget 2024, par rapport au budget 2023, est principalement liée à la prudence de l'inscription budgétaire 2023 concernant les recettes, dans un contexte financier fluctuant, pour la partie correspondant à la fiscalité directe. Lors de l'exécution des budgets en cours, nous constatons une meilleure situation par rapport à ce qui avait été anticipé, ce qui sera retracé au compte administratif 2023. En revanche, pour le compte administratif 2024, nous n'anticipons pas un tel écart entre les prévisions budgétaires établies lors du BP et du CA.

Par rapport à la prospective financière pour 2024, l'épargne brute est meilleure que prévue, notamment grâce au travail mené en préparation budgétaire (cf. supra) pour optimiser les inscriptions au strict besoin, sans jamais baisser la qualité du service public, et même en prenant en charge de nouvelles manifestations.

Il faut toutefois noter qu'il n'a pas été possible, au stade du budget primitif, de prévoir certaines dépenses dont les montants ne sont pas aujourd'hui connus. Il en est ainsi par exemple de l'effet

des négociations sur le régime indemnitaire des agents communaux qui pourrait faire diminuer légèrement l'épargne brute de la collectivité.

L'épargne nette, qui correspond au solde disponible d'épargne brute, une fois le remboursement en capital de la dette effectué et donc à la capacité d'autofinancement des investissements, atteint 9,9M€ en 2024. La hausse de l'épargne brute en 2024 permet, et la baisse du montant du remboursement du capital de la dette permet d'accroître sensiblement l'épargne nette 2024.



### ❖ En ce qui concerne les dépenses d'investissement

La prospective financière se fondait, pour les prochaines années du mandat, sur une réalisation des dépenses d'investissement à hauteur de 69 M€ par an.

Les crédits inscrits aux différents budgets étant, par nature, non intégralement consommés (le taux de réalisation habituellement constaté se situe vers 82%), les crédits de paiement au budget primitif 2024, puis aux suivants, pourraient donc atteindre 85 M€.

Cette prospective a été revue en intégrant la hausse des recettes constatées et l'amélioration de l'épargne brute de la collectivité. Ainsi, tout en se fixant les mêmes objectifs financiers, la cible en

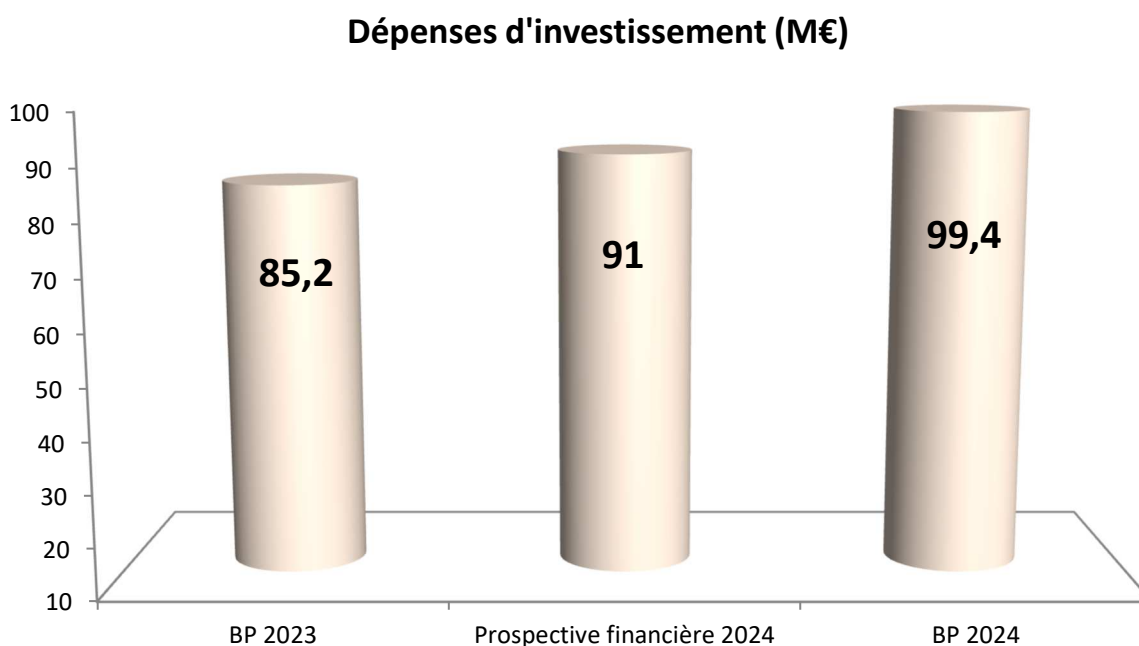
réalisation aux futurs comptes administratifs, pour les années à venir, a été revalorisée à 75M€/an, ce qui correspond à une inscription budgétaire de 91M€/an.

Il s'agit ici d'une moyenne par an, les montants à réaliser certaines années pouvant être supérieurs à cette cible et inférieurs d'autres années.

Les réalisations 2023 devant se situer dans la fourchette basse des prévisions, un dépassement des inscriptions budgétaires en 2024 a donc été jugée possible et sans risque pour la collectivité. Le budget 2024 prévoit ainsi une inscription de près de 100M€ (99,4M€ exactement).

L'investissement, en 2024, se compose de :

- 70,0 M€ en investissement projet
- 29,4 M€ en investissement courant.



Ce niveau ne tient pas compte de l'investissement réalisé dans le cadre du budget annexe Sernam Boulingrin ni des dépenses d'investissement relevant des compétences de la Communauté urbaine pour le territoire rémois.

## ❖ En ce qui concerne l'encours de dette

Les inscriptions d'emprunt, au stade des budgets primitifs, correspondent aux montants nécessaires pour équilibrer la section d'investissement. Elles sont calculées de la façon suivante :

Emprunt = total dépenses d'investissement (hors dette) – épargne nette – autres recettes d'investissement.

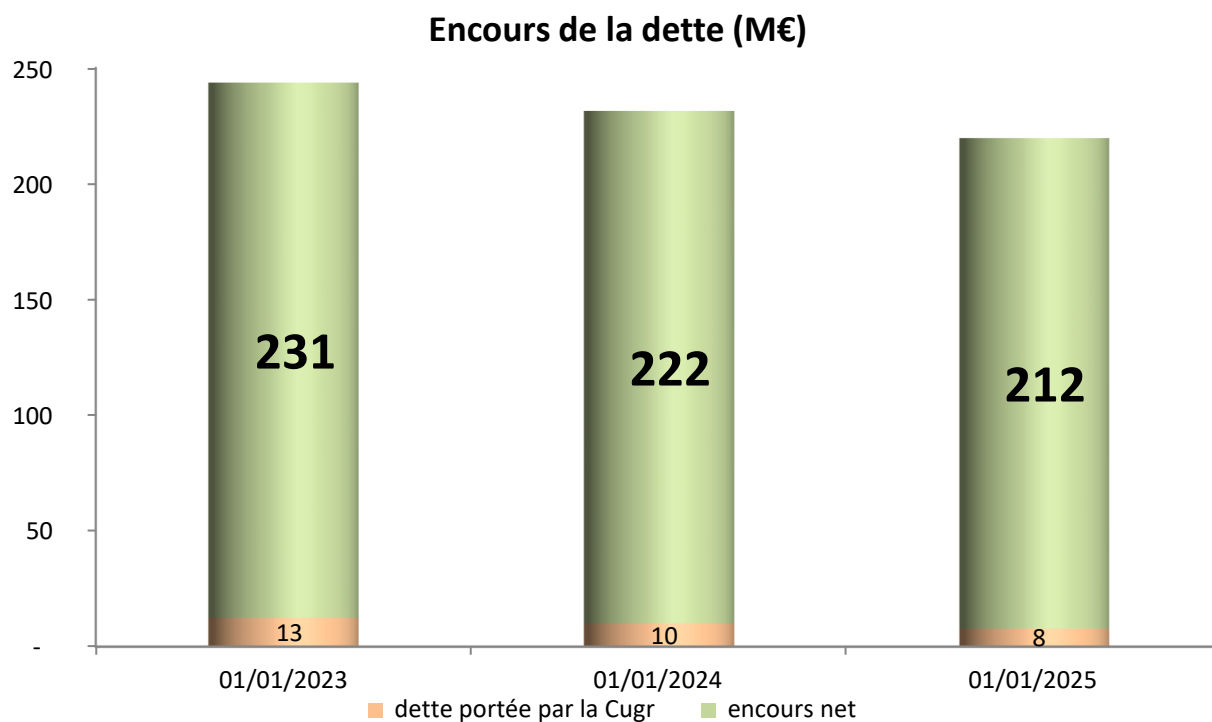
Au budget 2024, les inscriptions d'emprunt progressent de 17M€ par rapport à 2023, pour atteindre 79 M€. En 2024, l'épargne nette évolue légèrement et c'est donc principalement la hausse des inscriptions des dépenses d'investissement et la petite baisse des recettes d'investissement (subventions d'investissement et FCTVA) qui expliquent cette augmentation.

Cette hausse des inscriptions des emprunts d'équilibre n'entraîne pas automatiquement une hausse, dans les mêmes proportions, des emprunts qui seront appelés en 2024.

En effet, les appels de fonds sont calibrés en fonction des réalisations en dépenses et en recettes qui sont constatées en cours d'année. Toute recette supplémentaire et toute dépense non réalisée réduit en conséquence les emprunts nécessaires.

Si le niveau est conséquent, le montant de l'excédent cumulé au compte administratif de l'exercice précédent permet également d'influencer les appels d'emprunt de l'année, pour l'ajuster au plus près à la fin de l'année 2024.

En 2024, les emprunts à appeler pourraient se situer entre 21 et 30 M€. Compte-tenu du renchérissement du coût de la dette, une gestion au plus près des besoins d'emprunt sera mise en place.



Le montant du remboursement en capital de la dette des contrats de prêt en cours serait de 32 M€ pour 2024, une hypothèse d'un appel d'emprunt de 21M€ en 2024 permettrait ainsi à la Ville de baisser son encours net à la fin de l'exercice 2024, à 212 M€.

Dans cette hypothèse, l'encours réel et total de la Ville, hors part remboursée par la communauté urbaine du Grand Reims, baisserait quant à lui de 12 M€.

#### ❖ **En ce qui concerne la capacité de désendettement**

La capacité de désendettement, au compte administratif 2022, s'établissait à 4,25 années. Compte tenu des données aujourd'hui disponibles sur l'exécution budgétaire 2023, elle devrait légèrement augmenter, à 4,5 années.

Le calcul de la capacité de désendettement au stade du budget primitif présente peu d'intérêt puisque par définition l'épargne brute prévue au stade du budget est inférieure à celle qui sera



constatée au compte administratif, les crédits inscrits en recettes n'étant pas limitatifs à la différence des crédits budgétaires en dépenses qui constituent un plafond.

Aussi, avec une prévision de légère baisse de l'épargne brute au stade du compte administratif 2024 mais avec un encours de dette probablement en baisse également, la capacité de désendettement, au compte administratif 2024, présenterait une stabilité à la double condition que les effets de l'inflation ne se révèlent pas supérieurs à ceux prévus et que les dépenses de fonctionnement soient strictement maîtrisées. A défaut, l'écart habituellement constaté entre les épargnes brutes au stade du budget et celle du compte administratif (jusqu'à 10 M€) se réduirait et la capacité de désendettement se dégraderait.

# 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



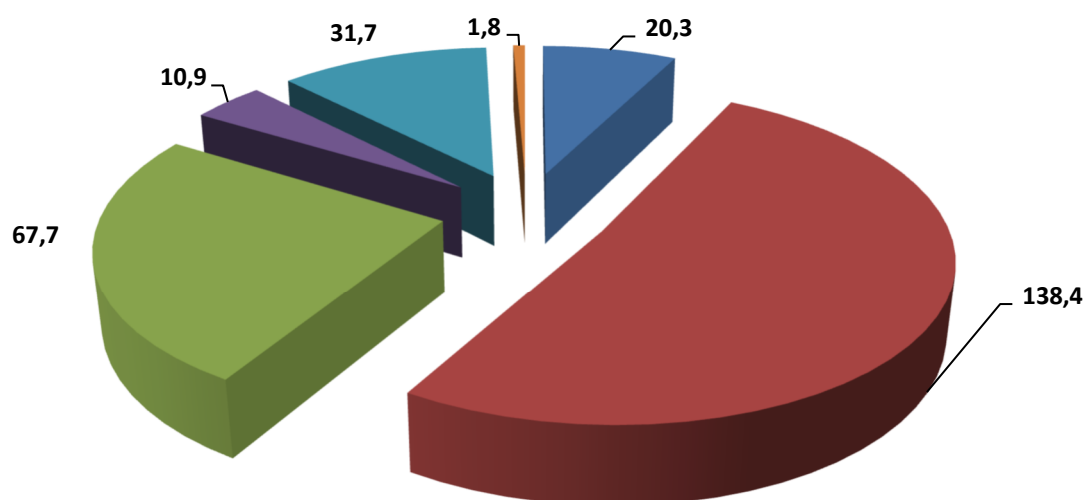
# 1. A.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
013 – Atténuation de charges	959 000	1 130 000
70 – Produits des services	14 082 446	16 300 579
73 – Impôts et Taxes	31 709 054	31 759 054
731 – Fiscalité locale	140 050 300	149 210 100
74 – Dotations et Participations	67 009 703	67 712 885
75 – Autres Produits de gestion courante	4 574 460	3 999 486
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>258 384 963</b>	<b>270 112 104</b>
76 – Produits financiers	371 000	338 200
77 – Produits exceptionnels	10 100	15 000
78 – Reprises sur amortissements et provisions	27 545	270 932
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>258 793 608</b>	<b>270 736 236</b>
042 - Transferts entre sections	930 000	771 000
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>930 000</b>	<b>771 000</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>259 723 608</b>	<b>271 507 236</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2024 à 270,7 M€. Elles progressent de 11,9 M€ par rapport au BP 2023, soit + 4,6%.

## La répartition des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2024 (M€)



- Ressources propres (revenus des immeubles, redevances, rbst CU, MAD personnel, stationnement...) (7%)
- Contributions directes (TH, TF, TFNB) (51%)
- DGF et autres participations (25%)
- Autres recettes fiscales (4%)
- Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire (12%)
- Autres recettes (1%)

Les recettes fiscales représentent 55 % des recettes réelles de fonctionnement et les taxes ménages environ 51%, soit plus de 138 M€ en volume.

Avec près de 68 M€ au BP 2024, les dotations de l'Etat et autres participations constituent la deuxième catégorie de recettes. Elles représentent 25 % des recettes réelles de fonctionnement.

La troisième grande catégorie de recettes provient de la Communauté urbaine du Grand Reims avec l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. D'un montant total de 31,7M€, stable par rapport au BP 2023, cette catégorie représente 12% des recettes réelles de fonctionnement.

## I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>013 – Atténuations de charges, dont :</b>	<b>959 000</b>	<b>1 130 000</b>
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>279 000</i>	<i>370 000</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>680 000</i>	<i>760 000</i>

Les inscriptions relatives aux atténuations de charges s'élèvent à 1 130 K€, et concernent principalement la part salariale des titres restaurants et les remboursements sur rémunération du personnel tels que les indemnités journalières, congés de paternité et accidents de travail, etc.

## II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>70 – Produits des services, dont :</b>	<b>14 082 446</b>	<b>16 300 579</b>
<i>Concessions dans les cimetières</i>	500 000	590 000
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	766 000	880 000
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	168 849	180 955
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	250 000	260 000
<i>Redevances de stationnement</i>	4 300 000	5 500 000
<i>Forfait Post stationnement</i>	200 000	300 000
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	194 720	181 120
<i>Redevances à caractère sportif</i>	1 879 500	2 606 000
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	450 000	480 000
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	394 030	377 125
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies , CCAS et Caisse des Ecoles</i>	19 710	20 100
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	446 000	281 000
<i>Remboursement de frais de personnel par la communauté urbaine – Mutualisation des services</i>	3 231 620	3 337 500
<i>Remboursement de frais de structure par la communauté urbaine – Mutualisation des services</i>	319 115	322 500
<i>Remboursement de frais par la communauté urbaine – Bâtiments</i>	168 743	143 552
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	388 639	439 607
<i>Vente d'objets publicitaires #Je suis Rémois(e)</i>	20 000	25 000
<i>Ventes d'autres marchandises</i>	29 000	40 100
<i>Locations diverses</i>	71 600	81 500
<i>Prestations de services du restaurant municipal</i>	112 500	163 000

Les produits des services s'élèvent à 16,3 M€ au BP 2024. Les différentes variations, par rapport au BP 2023, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières s'élèvent à 590 K€. Une hausse de 90 K€ a été prise en compte afin de tenir compte du niveau des réalisations précédemment constatées.

De la même manière, les droits de stationnement et de location sur la voie publique (échafaudages, droits de place, occupations diverses, enseignes...) ont été réévalués et estimés à 880 K€, soit une hausse de près de 15%.

Les redevances d'occupation du domaine public et les autres droits de stationnement et de location sont quasiment stables.

Les recettes liées au Forfait Post Stationnement et les reversements à l'EPCI sont gérés, par le Trésorier, en dehors du budget. Elles n'apparaissent pas dans les prévisions budgétaires de la ville de Reims. Le trésorier encaisse et assure le reversement directement en faveur de la communauté urbaine sans que ces mouvements ne soient retracés dans le budget de la ville.

Les redevances de stationnement correspondent aux recettes liées au stationnement sur la voie publique. Évaluées à 5,5 M€ en 2024, elles sont en hausse de 1,2 M€ soit 28%.

Cette augmentation est liée en partie à la mise en adéquation des inscriptions budgétaires avec les produits réellement encaissés ces dernières années, mais également au projet d'élargissement du stationnement payant.

Les recettes conservées par la ville de Reims, au titre des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement du forfait post stationnement, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims qui perçoit désormais cette recette, sont évaluées à 300 K€.

Une légère baisse de 14 K€ des redevances et droits des services à caractère culturel est estimée au BP 2024. La décision de gratuité des entrées aux musées sur les mois de janvier à mars est reconduite dans les mêmes conditions qu'en 2023.

Les inscriptions sur les redevances à caractère sportif ont fortement évolué par rapport au BP 2023. Cette hausse est en réalité uniquement mécanique puisqu'il s'agit en fait d'un transfert de recettes, à la demande de la trésorerie, précédemment enregistrées au chapitre 75. Cet impact étant estimé à environ 735 K€, on peut considérer que ces recettes sont finalement globalement stables.

Les redevances à caractère de loisirs augmentent de 30 K€ sous l'effet de la hausse de la fréquentation et des tarifs des centres de loisirs.

Avec l'intégration de la REMS en 2022, les mises à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des écoles ne concernent plus que la mise à disposition de service avec le CCAS. Celle-ci s'élève à 20 K€ au titre du remboursement de la masse salariale et est quasiment stable par rapport au BP 2023.

Les mises à disposition de personnel facturées aux tiers diminuent de 165 K€ en raison de :

- la baisse du remboursement estimé de l'ESAD de 106 K€ ;
- la fin de la mise à disposition d'agents auprès de l'association Reims 2028, dans le cadre du projet de Candidature à la Capitale Européenne de la Culture, qui représentait 55 K€ au BP 2023.

Dans le cadre de leur administration mutualisée, la ville de Reims a renouvelé en 2022 la mutualisation des services avec la Communauté urbaine du Grand Reims. Celle-ci peut être descendante (les services communautaires travaillant pour le compte de la Commune), ce qui entraîne une dépense pour la ville de Reims ; ou bien ascendante (les services communaux travaillant pour le compte de la Communauté), ce qui entraîne donc une recette pour la ville de Reims.

L'évaluation de ces remboursements s'effectue à partir d'une analyse, service par service, de la quote-part du temps de travail global allouée à chaque collectivité. Ainsi, en 2024, la ville de Reims devrait se voir rembourser par le Grand Reims :

- 3 338 K€ au titre de la masse salariale mutualisée, soit 106 K€ de plus qu'en 2023.  
Cette augmentation s'explique par le Glissement Vieillesse-Technicité, c'est-à-dire l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents, qui s'impose à la collectivité, mais aussi par l'effet de l'augmentation du point d'indice en année pleine accordée aux agents en 2023 ;
- 332 K€ au titre des autres charges à caractère général, qui recouvrent les frais d'équipements et de locaux des agents.

Pour assurer une complète lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe est intégrée au présent rapport.

Les autres remboursements de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims s'élèvent à 144 K€, et ceux des autres redevables s'élèvent à 440 K€.



Les ventes d'objets publicitaires *Je suis #Rémois(e,)* commercialisés depuis 2022 dans plusieurs points de vente, sont estimés à 25 K€ en 2024.

Les ventes d'autres marchandises (40 K€) comprennent les ventes de produits dans les divers musées et équipements sportifs de la ville de Reims.

Les locations diverses (81 K€) correspondent à de la location de matériel sportif mais également d'instruments de musique au Conservatoire.

L'activité du restaurant Le Méridien, fortement impactée ces dernières années par la crise sanitaire puis par les nouveaux aménagements des temps de travail (les agents s'accordant parfois moins de temps pour la pause méridienne) et la mise en place du télétravail régulier, semble repartir à la hausse. Les prestations de services du restaurant municipal (complétées par les recettes au chapitre 74) sont estimées à 163 K€ au BP 2024, soit 50 K€ de plus qu'au BP 2023.

### III. Chapitre 73 et 731 – Les impôts et taxes et la fiscalité locale

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>73 – Impôts et Taxes, dont :</b>	<b>31 709 054</b>	<b>31 759 054</b>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>23 129 054</i>	<i>23 129 054</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>8 580 000</i>	<i>8 580 000</i>
<i>Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>731 – Fiscalité directe locale, dont :</b>	<b>140 050 300</b>	<b>149 210 100</b>
<i>Contributions directes</i>	<i>128 878 000</i>	<i>138 384 000</i>
<i>Droits de mutation</i>	<i>6 500 000</i>	<i>6 500 000</i>
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>3 600 000</i>	<i>3 228 000</i>
<i>Droits de place</i>	<i>365 000</i>	<i>380 000</i>
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	<i>640 000</i>	<i>700 000</i>
<i>Prélèvement sur les produits des jeux</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
<i>Taxe sur les pylônes électriques</i>	<i>16 500</i>	<i>17 300</i>
<i>Taxe sur les spectacles</i>	<i>800</i>	<i>800</i>

Concernant l'attribution de compensation, qui sera versée par la Communauté urbaine du Grand Reims, elle est évaluée à 23,1 M€, stable par rapport à 2023 en l'absence de transfert de compétences prévu entre la Communauté urbaine et ses communes membres.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), qui sera versée par la communauté urbaine du Grand Reims, s'élève au titre du BP 2024 à 8,6 M€, stable par rapport à 2023.

Le produit des impôts, taxes et de la fiscalité locale s'élève à 181 M€ soit +9,2 M€.

Si les contributions directes affichent une forte progression de BP à BP (+9,5 M€), cela ne se traduira pas par une telle augmentation de CA 2023 à CA 2024, du fait d'une évaluation trop basse des produits fiscaux au BP 2023.

Les hypothèses retenues pour les estimations reposent sur le maintien des taux votés en 2017 et sur la revalorisation des bases forfaitaires.

Celle-ci suit automatiquement, désormais, l'évolution de l'inflation constatée entre le mois de novembre N-2 et celui de N-1. Elle est estimée à +4,5%.

Sur ces bases, les montants des produits attendus seraient les suivants :

- **Les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sont estimés à 133,7 M€**, effet du coefficient correcteur (11,1 M€) compris, sur la base d'un taux de 44,77 %,
- **Les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux (dont logements vacants) s'élèveraient à 4,3 M€** sur la base d'un taux de 19,19 %,
- **Les produits de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) s'élèveraient à 0,3M€** sur la base d'un taux de 24,10 %,

Le produit de la taxe sur l'électricité est en baisse de 372 K€ par rapport à 2023 et ce en raison de la réforme introduite par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 qui a supprimé, à compter de 2023 la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) en la remplaçant par une part de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE). Avec cette réforme, un reliquat de TCCFE a été versé en 2023 au titre des années antérieures et pour 2024, la part de TICFE retrouve un niveau et une progression (hors recette exceptionnelle de 2023) habituels à 3,2 M€ (+ 128 K€).

La recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure est estimée à 700 K€. Son montant a été adapté en fonction du niveau des réalisations précédemment constaté. Malgré le nouveau Règlement Local de Publicité, elle progresse de 60 K€.

Les droits de mutation, estimés à 6,5 M€, sont stables par rapport au budget 2023, mais en baisse par rapport aux réalisations constatées ces dernières années.

La taxe additionnelle aux DMTO est par définition une recette volatile puisqu'elle est corrélée au dynamisme du marché immobilier, en volume, et aux prix de cessions des biens. Elle est difficilement prévisible.

Néanmoins, selon les indicateurs du marché immobilier plutôt à la baisse, la projection pour les années à venir tendrait à revenir au niveau moyen des années 2018/2019, soit environ 6,5 M€ (voir détail ci-après).

<b>Droits de Mutation perçus en euros</b>	<b>Montant</b>	<b>Evolution</b>
CA 2014	3 882 106	-6,51%
CA 2015	4 758 305	22,57%
CA 2016	5 537 507	16,38%
CA 2017	5 622 624	1,54%
CA 2018	6 605 503	17,48%
CA 2019	6 195 246	-6,21%
CA 2020	7 196 921	16,17%
CA 2021	7 730 357	7,41%
CA 2022	8 956 371	17,04%
CA 2023 Prévisionnel	7 000 000	-9,45%
BP 2024	6 500 000	-7,14%

#### IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>74 – Les dotations et participations, dont :</b>	<b>67 009 703</b>	<b>67 712 885</b>
<i>Dotation forfaitaire</i>	24 647 000	24 722 000
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	29 014 000	30 157 000
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	551 000	446 000
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 233 572	2 153 292
<i>Compensations fiscales</i>	7 156 700	7 628 800
<i>Autres dotations de l'Etat</i>	1 919 073	1 426 443
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	1 376 358	1 057 350
<i>Participations Restaurant municipal</i>	112 000	122 000

En 2024, la dotation globale de fonctionnement (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation) pourrait augmenter de + 2% par rapport au produit perçu en 2023 (+ 2,1 % par rapport au BP 2023).

Globalement, les dotations et participations s'élèvent à 67,7 M€ :

- la dotation forfaitaire intègre une hausse de 75 K€ par rapport au BP 2023 pour atteindre un montant prévisionnel de 24,72 M€, (en baisse de 87 K€ par rapport au montant perçu en 2023) ;
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de +3,9 % en 2024 (+ 1,1 M€) par rapport au BP 2023 (+800 K€ par rapport au montant perçu en 2023) sous réserve du vote définitif de la Loi de Finances pour 2024 ;
- la dotation nationale de péréquation pourrait s'élever à 446 K€, soit 50 K€ de moins que le montant perçu en 2023 ;
- la dotation générale de décentralisation est en baisse de 80 K€ à 2,15 M€ ;
- les allocations compensatrices évoluent à la hausse de + 472 K€, liée à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'appliquent aussi sur les bases exonérées.

Outre les dotations de l'Etat aux collectivités citées ci-dessus, d'autres dotations et participations de l'Etat sont également perçues par la ville de Reims pour un montant total de 1,4 M€.

Certaines de ces participations sont plutôt récurrentes, comme :

- les attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux qui représentent près de 608 K€ ;
- la dotation pour les titres sécurisés estimée à 203 K€ en progression de 77%, grâce à la majoration des remboursements de l'Etat et à l'augmentation de l'activité. La ville de Reims étant dotée désormais de deux stations biométriques supplémentaires ;
- la dotation de recensement de 35 K€ ;
- la participation financière de l'Etat au déploiement de la plateforme COMEDEC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil) d'environ 24 K€ ;
- la participation aux élections européennes organisées en 2024 estimée à 15 K€.

D'autres participations ont vocation à accompagner des projets ou manifestations plus spécifiques. Par exemple, pour 2024 :

- le financement des postes liés à la conduite de projet ANRU pour 150 K€ ;
- la participation au programme d'actions du Conservatoire pour 110 K€ ;
- le financement d'autres postes spécifiques dont les apprentis.

Par ailleurs, cette ligne recouvre l'inscription d'une recette de FCTVA en section de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments notamment, estimée à 190 K€ au BP 2024.

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes s'élèvent à 1 057 K€. Elles comprennent :

- une subvention de l'éco-organisme ALCOME pour le soutien aux frais de nettoyage liés aux mégots mal jetés pour 375 K€ ;
- les participations de la CAF pour les accueils de loisirs sans hébergement ainsi que pour les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, à hauteur de 200 K€ chacune,
- la subvention de fonctionnement au Conservatoire versée par le Département de la Marne pour 110 K€,
- les subventions du Département de la Marne (90 K€) et de la Région Grand-Est (15 K€) pour le Festival International du cinéma.

En outre, ce chapitre intègre aussi les recettes du restaurant municipal liées aux « participations employeurs » au ticket repas, estimées à 122 K€.

## V. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 au BP 2024 a eu pour conséquence le transfert d'un certain nombre de recettes du chapitre 77 « produits exceptionnels » au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ». Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres BP 2023 selon la nouvelle répartition afin de pouvoir procéder à des comparaisons à périmètre constant.

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>75 – Les autres produits de gestion courante, dont :</b>	<b>4 574 460</b>	<b>3 999 486</b>
<i>Revenus des immeubles</i>	3 606 960	3 037 486
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	677 500	700 000
Dédits et pénalités perçus	11 000	11 000
Autres produits divers de gestion courante	275 000	247 000

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 4 M€, soit une baisse de 575 K€ (-12%) par rapport au BP 2023.

Cependant, cette évolution est essentiellement liée la diminution mécanique des revenus des immeubles (-569 K€) due à l'imputation de recettes liées aux établissements sportifs en « redevances à caractère sportif » (voir II-Produits des services). Cet impact étant estimé à 735 K€, on peut considérer que les revenus des immeubles augmentent finalement de 166 K€.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (comptabilisées au chapitre 77 en M14) s'élèvent à 700 K€. Elles comprennent :

- 35 K€ pour la DSP Activités, Evènementielles, de Congrès et d'Exposition ;
- 665 K€ pour la nouvelle DSP Opéra.

## VI. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>76 – Les produits financiers, dont :</b>	<b>371 000</b>	<b>338 200</b>
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés</i>	335 900	263 100
<i>Autres produits financiers</i>	35 100	75 100

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ville perçoit le remboursement par la communauté urbaine de la charge d'intérêt liée au transfert d'emprunts théoriques. On rappellera en effet que la Ville de Reims n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les terrains d'accueil des gens du voyage. Aussi, elle n'a pu transférer de contrats d'emprunts à la communauté urbaine. Cependant, cette dernière assure la charge de remboursement de ces emprunts théoriques auprès de la Ville de Reims.

Pour l'année 2024, ce remboursement s'élèvera, en application des conventions de dettes récupérables signées entre la ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims, à 263,1 K€ (contre 335,9 K€ en 2023). Par cette recette, la ville de Reims pourra rembourser les échéances de dette des emprunts d'équilibre qu'elle a conservés dans son encours.

Les autres produits financiers progressent de 40 K€. Depuis 2022 et la remontée des taux, les anciennes opérations financières (SWAP) créent de nouveau des recettes pour la collectivité.



## VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Avec le passage à la nomenclature M57, le chapitre 67 ne comprend plus que les annulations de mandats sur exercices antérieurs, qui s'élèvent à 15 K€.

## VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>78 – Les reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>27 545</b>	<b>270 932</b>
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>27 545</i>	<i>270 932</i>

Ces produits correspondent à la reprise de provisions devenues sans objet.

En 2024, il conviendra de reprendre :

- 220 932 € préalablement provisionnés sur un contentieux devenu clos ;
- 50 000 € provisionnés sur un contentieux finalement transféré à la communauté urbaine du Grand Reims.

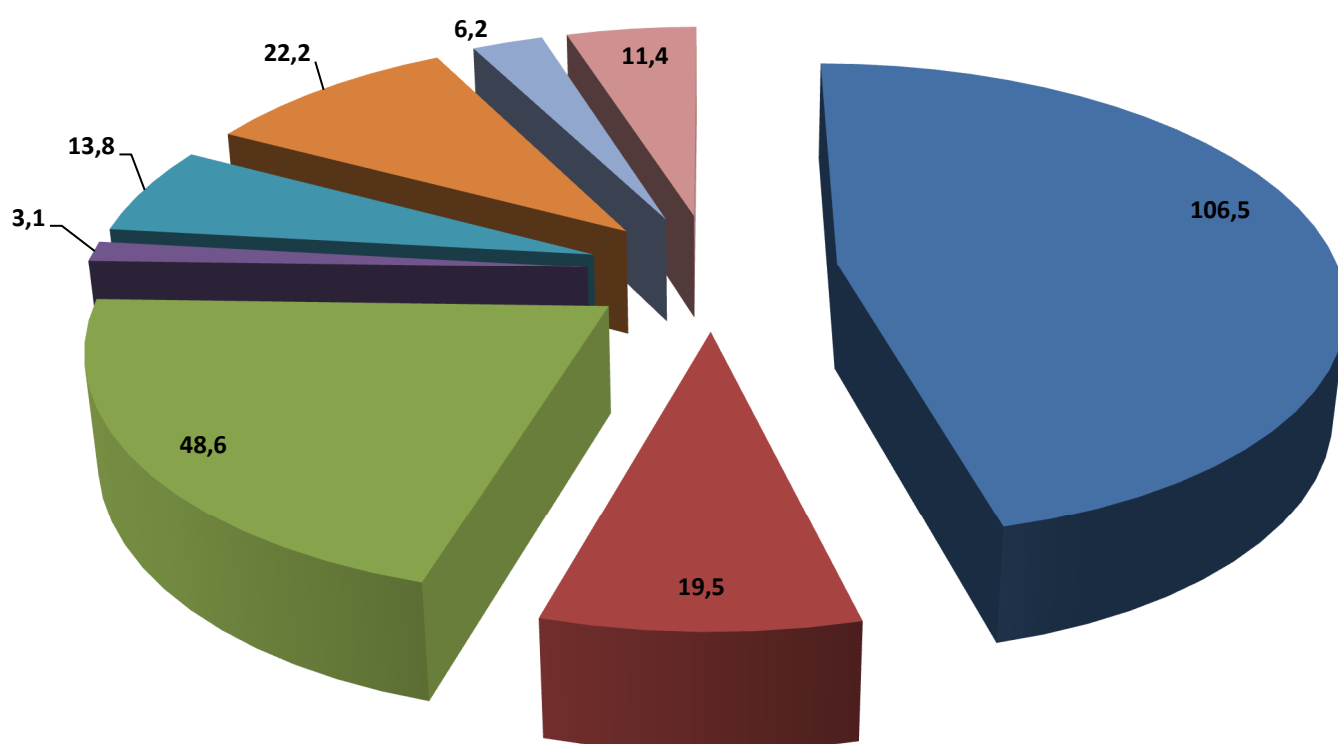
## 1. B.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	47 592 624	51 678 898
012 – Charges de personnel et frais assimilés	122 295 835	126 022 600
014 – Atténuation de produits	200 000	220 000
65 – Autres charges de gestion courante	45 024 513	45 479 665
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	189 000	189 000
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>215 301 972</b>	<b>223 590 163</b>
66 – Charges financières	6 105 000	7 235 000
67 – Charges exceptionnelles	49 750	160 200
68 – Dotations aux provisions	50 000	370 000
022 – Dépenses imprévues	300 000	0
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>221 806 722</b>	<b>231 355 363</b>
023 – Virement à la section d'investissement	22 416 886	20 109 873
042 – Transferts entre sections	15 500 000	20 042 000
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>37 916 886</b>	<b>40 151 873</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>259 723 608</b>	<b>271 507 236</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 231,4 M€. Elles sont en augmentation d'environ 9,5 M€, soit +4 %.

## La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2024 (M€)



- Charges de personnel hors services mixtes (46%)
- Charges de personnel - services mixtes (8%)
- Charges à caractère général hors services mixtes (21%)
- Charges à caractère général - services mixtes (1%)
- Caisse des écoles, CCAS et REMCA (6%)
- Subvention aux personnes de droit privé (associations) (10%)
- Subventions SPIC (Opéra, Parcs de stationnement, Centre des Congrès) (3%)
- Autres dépenses (5%)

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel représentent 46% hors mutualisation de services et 54% en tenant compte des dépenses liées aux services mutualisés. Les autres dépenses se répartissent entre les charges générales pour 21% et les subventions diverses, pour 19%.

## I. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>011 – Charges à caractère général, dont :</b>	<b>47 592 624</b>	<b>51 678 898</b>
<i>Fluides (Eau, électricité et gaz)</i>	<i>8 773 300</i>	<i>8 975 200</i>
<i>Combustibles et carburants</i>	<i>899 100</i>	<i>933 500</i>
<i>Autres fournitures</i>	<i>5 400 502</i>	<i>5 939 388</i>
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	<i>11 098 540</i>	<i>12 078 593</i>
<i>Locations et charges liées (gardiennage et impôts fonciers)</i>	<i>3 275 622</i>	<i>3 891 913</i>
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	<i>1 843 535</i>	<i>1 913 735</i>
<i>Communication</i>	<i>1 965 372</i>	<i>2 030 770</i>
<i>Fêtes et réceptions</i>	<i>403 279</i>	<i>398 295</i>
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	<i>3 088 300</i>	<i>3 120 000</i>
<i>Autres services extérieurs</i>	<i>6 406 934</i>	<i>7 495 703</i>
<i>Autres dépenses et impôts</i>	<i>4 438 140</i>	<i>4 901 801</i>

Les prévisions budgétaires des charges à caractère général au BP 2024 augmentent de 4 086 K€ par rapport au BP 2023, soit +8,6%. Ce chapitre budgétaire est directement impacté par l'inflation, qui pèse sur l'ensemble des marchés de la Ville de Reims et sur les prix de l'énergie.

Les principales évolutions des charges de fonctionnement sont les suivantes :

Les fluides (Eau, Electricité et Gaz) s'élèvent à près de 9 M€. On note cette année, un ralentissement de la hausse des prix, avec +202 K€ par rapport au BP 2023. Depuis l'intégration de la REMS, ces charges comprennent les dépenses d'énergie des piscines, patinoires et autres établissements sportifs.

Les carburants et les combustibles affichent également une augmentation de 35 K€ sous l'effet de la forte hausse des prix des carburants, qui reste toutefois maîtrisée grâce à la mise en place d'une politique volontariste de verdissement du parc automobile.

Les autres frais de fournitures augmentent de 539 K€, soit +10%. Ces dépenses sont directement impactées par le contexte inflationniste. On constate par exemple :

- une hausse des produits indispensables pour le traitement de l'eau des piscines (+85 K€),
  - une augmentation des fournitures de petit équipement (+73 K€) et d'entretien (+61 K€),
  - une progression de 64 K€ des dépenses d'habillement et de vêtements de travail des services.
- Au-delà de la hausse des prix, des besoins nouveaux sont également pris en compte avec le recrutement d'ASVP supplémentaires, et l'achat d'équipements de protection individuelle pour les agents de la collectivité.

Les frais liés à l'entretien, aux réparations et à la maintenance augmentent de 980 K€ pour atteindre 12 M€, avec :

- +331 K€ de charges liées à la maintenance (dont maintenance préventive des bornes escamotables et des horodateurs, maintenance des équipements sportifs...);
- +353 K€ de frais liés à la révision des prix des marchés de nettoyage de voirie ;
- +133 K€ pour l'entretien des bâtiments publics.

Les locations et charges liées s'élèvent à près de 3,9 M€ et augmentent de 616 K€ :

- les locations immobilières augmentent de près de 93 K€ et les charges locatives de 66 K€ ;
- les impôts locaux progressent de 233 K€ en raison principalement de la prise en compte des taxes (foncière et TEOM) liées à la Reims Arena, pour la première fois au BP 2024 ;
- les frais de gardiennage augmentent également de près de 155 K€ avec notamment +100 K€ pour la surveillance des manifestations Terres de Jeux 2024 et +50 K€ sur les Halles Boulingrin, et le gardiennage des parcs et jardins.

Les crédits destinés au nettoyage des locaux s'élèvent à 1,9 M€ et progressent de 4%. Ces dépenses sont impactées par la révision des prix des marchés.

Les crédits alloués aux dépenses de communication augmentent de 65 K€, dont +50 K€ pour la réalisation d'une exposition photo dans le cadre du festival international du cinéma. Les frais relatifs à l'impression du Reims Attractive sont en baisse grâce à la réduction du nombre de pages rendue possible avec la fin des encarts publicitaires.

Les dépenses de fêtes et réceptions sont quasiment stables.

Les autres services extérieurs augmentent de près de 1 089 K€ en raison de la hausse du coût des manifestations liée au renforcement de la sécurisation et à la hausse des prix. Les principales évolutions portent sur :

- les manifestations « Terre de Jeux 2024 » (+268 K€) ;
- l'organisation d'un grand évènement Totémique pour la ville de Reims, avec le lancement en 2024 d'un marché de conception et d'organisation (150 K€), pour un premier évènement souhaité en 2025 ;
- le lancement d'une étude publique sur les usages et la fréquentation des établissements culturels (+55 K€) ainsi que la mise en place d'un Chat bot sur le site internet des musées (+40K€) ;
- l'augmentation du coût de certaines opérations comme les fêtes de fin d'année (+47 K€) ou les fêtes Johanniques (+44 K€) avec le renforcement des dépenses de sécurité ;
- la hausse des prestations informatiques, notamment dans les écoles avec les nouveaux équipements numériques de travail (+57 K€) ;
- le marché des illuminations des fêtes de fin d'année (+70 K€) ;
- la gestion des Forfaits Post Stationnement en lien avec l'extension du périmètre de stationnement payant (+40 K€).

Les autres dépenses et impôts s'élèvent au BP 2024 à 4,9 M€. L'augmentation de ce poste de dépenses provient de :

- la hausse des primes d'assurances multirisques liée à la hausse des indices, au contexte économique inflationniste et à l'incidence du climat et des émeutes (+299 K€),
- la réalisation d'une étude prospective sur les effectifs scolaires (100 K€) ainsi que le reliquat de l'étude sur la mutation des cours d'école.

Comme évoqué précédemment, la mutualisation des services entre la Ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne le remboursement de frais généraux à la CU. Ces frais généraux correspondent à l'utilisation des moyens matériels et du mobilier des services. Ils sont évalués à 3 120K€ au BP 2024, soit une augmentation de +1%, comme le prévoient les conventions de mutualisation de services renouvelées en 2022.

## II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>012 - Charges de personnel et assimilés, dont :</b>	<b>122 295 835</b>	<b>126 022 600</b>
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>18 876 655</i>	<i>19 496 000</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>103 419 180</i>	<i>106 526 600</i>

Les dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de service) s'élèvent à 106,5 M€ au BP 2024, contre 103,4 M€ au BP 2023 soit une hausse de 3%.

En effet, la masse salariale sera impactée par :

- des mesures nationales, s'imposant à la collectivité, comme :
  - l'augmentation de +1,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
  - l'ajout de 5 points d'indice à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - la hausse d'un point du taux CNRACL liée à la réforme des retraites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B et C.
- des mesures locales, plus volontaristes, comme :
  - la mise en place de la prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat ;
  - l'augmentation de la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire et à la mutuelle des agents ;
  - l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurants.

A cela s'ajoute l'impact du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) et, en année pleine, des postes créés en 2023.

Le remboursement à la Communauté Urbaine des frais de mutualisation de services correspondant à la quote-part du personnel affecté à la ville de Reims est évalué à 19 496 K€. L'augmentation de 3% tient compte du Glissement-Vieillesse-Technicité ainsi que l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice en 2023.

### III. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>200 000</b>	<b>220 000</b>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>200 000</i>	<i>220 000</i>

Sur la base du montant qui devrait être réalisé en 2023, un crédit de 220 K€ est prévu au titre du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. On rappellera en effet qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements sont à la charge des communes.



#### IV. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le passage à la nomenclature M57 au BP 2024 a eu pour conséquence le transfert d'un certain nombre de dépenses du chapitre 67 « charges exceptionnelles » vers le chapitre 65 « charges de gestion courante ». Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres BP 2023 selon la nouvelle répartition afin de pouvoir procéder à des comparaisons à périmètre constant.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>65 – Autres charges de gestion courante, dont :</b>	<b>45 024 513</b>	<b>45 479 665</b>
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	<i>1 181 000</i>	<i>1 198 600</i>
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	<i>1 639 920</i>	<i>1 701 816</i>
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	<i>5 242 000</i>	<i>5 642 000</i>
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	<i>6 718 000</i>	<i>6 768 000</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	<i>1 390 000</i>	<i>1 390 000</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux autres Etablissements et organismes publics</i>	<i>45 400</i>	<i>40 400</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	<i>21 994 270</i>	<i>22 207 980</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux fermiers et concessionnaires</i>	<i>6 066 000</i>	<i>6 230 000</i>
<i>Bourses et prix</i>	<i>33 400</i>	<i>23 400</i>
<i>Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires</i>	<i>92 251</i>	<i>101 887</i>
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	<i>14 000</i>	<i>14 000</i>

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 45,5 M€.

Les indemnités et frais de mission et de formation des élus s'élèvent à 1,2 M€. Pour ainsi dire stables depuis plusieurs années, ils progressent de seulement 1,5% entre le BP 2023 et le BP 2024.

Les contributions obligatoires diverses correspondent à la participation aux établissements d'enseignement privé calculée en fonction des effectifs scolaires. Une évolution à la hausse est à prévoir au BP 2024 qui est donc fixé à 1,7 M€.

Comme en 2022, la Ville de Reims versera en 2023 une subvention complémentaire de 640 K€, votée en DM2, à la Caisse des Ecoles lui permettant de faire face aux difficultés liées à l'inflation.

Aussi, sur la base des dernières projections financières de la Caisse des écoles, la subvention prévue au BP 2024 a été calibrée à 5 642 K€.

La subvention au CCAS sera de 6,8 M€, en hausse de 50 K€, dont 39 K€ supplémentaires sur la subvention de fonctionnement et 11 K€ pour le dispositif de réussite éducatif.

Ainsi, la subvention 2024 se décompose comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
CCAS - Crèches (JJ Rousseau, Maison Blanche)	271 000,00	271 000,00
CCAS - Fonctionnement	6 157 000,00	6 196 000,00
CCAS - Dispositif de réussite scolaire	290 000,00	301 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 718 000</b>	<b>6 768 000</b>

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics à caractère industriel et commercial comprennent désormais uniquement la subvention à la REMCA, qui s'élève à 1 390 K€.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements et organismes publics sont quasiment stables. Elles comprennent essentiellement la subvention de la ville de Reims au crédit municipal pour un montant de 40 K€.

Enfin les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé augmentent de 214 K€ mais recouvre des évolutions différentes avec notamment :

- à la baisse :
  - la subvention pour la Capitale Européenne de la Culture prévue au BP 2023 à hauteur de 450K€ et non reconduite sur 2024 ;
  - la compensation des titres juniors ajustée en fonction des réalisations réellement constatées en 2022 et 2023, et fixée à 450 K€ soit 200 K€ de moins qu'au BP 2023 ;
- à la hausse :
  - la subvention à l'AMQR qui progresse de 120 K€ ;
  - une nouvelle subvention attribuée au Reims Volley 51 à hauteur de 100 K€ ;

- la revalorisation des subventions aux associations à caractère culturel de plus de 113 K€ ;
- la subvention à Terre de Jeux fixée à 60 K€ en 2024.

Par ailleurs, les subventions aux fermiers et concessionnaires, désormais comptabilisées au chapitre 65 avec le passage à la nomenclature M57, progressent de 164 K€.

Revalorisées en fonction de l'indice INSEE, la subvention à l'Opéra augmente de 100 K€, quand la subvention d'exploitation de la DSP Activités Évènementielles, de Congrès et d'Exposition, augmente de 64 K€.

Les crédits pour les bourses et prix diminuent de 10 K€.

Les redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires progressent de 10 K€. Cette catégorie, qui comprend les dépenses d'hébergement de solutions informatiques, est amenée à progresser dans les années à venir.

Les frais d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés restent fixés à 14 K€.

## V. Chapitre 6586 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>189 000</b>	<b>189 000</b>
<i>Frais de personnel</i>	<i>160 000</i>	<i>160 000</i>
<i>Matériel</i>	<i>29 000</i>	<i>29 000</i>

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 189 K€.

Le montant annuel en matériel et équipement alloué aux groupes d'élus a fait l'objet d'un ajustement par délibération lors du Conseil Municipal du 5 février 2018.

## VI. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>66 – Charges financières, dont :</b>	<b>6 105 000</b>	<b>7 235 000</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>5 900 000</i>	<i>6 930 000</i>
<i>Intérêts des comptes courants</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>200 000</i>	<i>300 000</i>

Au BP 2024, les charges financières s'élèvent à 7,2 M€ et augmentent de 18% par rapport au BP 2023.

La tendance haussière du marché financier se poursuit. Le niveau d'un taux fixe d'un emprunt amortissable à 15 ans, hors marge bancaire, continue d'augmenter. Affiché à 0,30% début janvier 2022, il cotait 3,30% début 2023. Il a atteint un point haut mi-août 2023 à 3,50%, pour début septembre se situer aux alentours de 3,35%.

L'EURIBOR 12 mois, repassé en territoire positif à la mi-avril 2022, cotait déjà 3,30% début janvier 2023. Il est monté jusqu'à 4,20% en juillet, pour se situer aux alentours de 4% début septembre 2023.

Le coût de la dette va donc connaître une forte augmentation ces prochaines années.

Pour l'année 2024, on estime que les charges d'intérêts pourront s'élever à 6,9 M€ contre 5,9 M€ au BP 2023.

## VII. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a pour conséquence le transfert de l'essentiel des dépenses exceptionnelles vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Ainsi, au BP 2024, le chapitre 67 ne comprend plus que les crédits destinés aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

## VIII. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>68 – Dotations aux provisions, dont :</b>	<b>50 000</b>	<b>370 000</b>
<i>Dotations aux Provisions</i>	<i>50 000</i>	<i>370 000</i>

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui pourrait générer une dépense à venir pour la collectivité.

L'examen des contentieux en cours a fait apparaître la nécessité d'inscrire une provision sur l'exercice 2024 d'un montant de 140 K€.

Par ailleurs, la nomenclature M57 impose la constitution de provisions pour différents risques, et notamment le compte-épargne temps. Ainsi, pour la première fois en 2024, ces dotations comprennent également une provision pour « compte-épargne temps » à hauteur de 230 K€.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT



## 2. A.

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2023	BP 2024
13 – Subventions d'investissement	4 468 533	3 798 689
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	82 104 432	99 171 004
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>86 572 965</b>	<b>102 969 693</b>
10 – Dotations, fonds divers	5 600 000	5 150 000
165 – Dépôts et cautionnements	60 000	60 000
27 – Autres immobilisations financières	2 500 800	2 212 500
024 - Produits des cessions des immobilisations	8 423 238	3 288 370
<b>Total recettes financières</b>	<b>16 584 038</b>	<b>10 710 870</b>
Opérations pour compte de tiers	40 000	40 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>103 197 003</b>	<b>113 720 563</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	22 416 886	20 109 873
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 500 000	20 042 000
041 - Opérations patrimoniales	3 485 000	4 735 000
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>41 401 886</b>	<b>44 886 873</b>
<b>Total recettes investissement</b>	<b>144 598 889</b>	<b>158 607 436</b>



## I. Chapitre 13 – Les subventions d’investissement

<b>Recettes d’investissement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>13 – Subventions d’investissement, dont :</b>	<b>4 468 533</b>	<b>3 798 689</b>
Etat et établissements nationaux	2 616 533	2 855 489
Régions	822 000	912 000
Départements	1 000 000	11 200
Autres	30 000	20 000

Les subventions d’investissement s’élèvent à 3,8 M€. Elles correspondent aux recettes certaines lors de la phase de préparation budgétaire faisant l’objet d’un arrêté, les autres recettes potentielles (demandes de subvention à déposer ou en cours d’instruction chez les financeurs) ne pouvant pas être inscrites.

Ces dernières années, des montants de subventions importants ont été perçus pour les Activités Évènementielles, de Congrès et d’Exposition, et notamment pour la Grande Salle Évènementielle. En 2024, aucune subvention n’est attendue sur ce projet ce qui explique la baisse du niveau des recettes par rapport à 2022 et 2023.

Les subventions d’investissement attendues et inscrites au budget en matière de travaux neufs sont les suivantes :

- la construction de la maison de quartier Châtillons pour 1 425 K€ ;
- les travaux d’extension du groupe scolaire Joliot Curie pour 414 K€ ;
- la construction de la maison de quartier Pays de France pour 310 K€ ;

Par ailleurs, les frais engagés par la collectivité en matière d’accessibilité des immeubles nous permettent également d’espérer une subvention de 250 K€ sur l’exercice 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de la ville et de l’ANRU, un montant de 598 K€ est attendu pour l’aménagement des Châtillons, 415 K€ pour le quartier Orgeval et 76 K€ pour le quartier Croix-Rouge.

Enfin, en matière culturelle, ce sont notamment 24 K€ qui sont attendus au titre de l’acquisition de livres anciens, ainsi que 11 K€ pour le matériel musical du CRR.

La restauration de la Porte de Mars devrait également être subventionnée à hauteur de 183 K€.

## II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>82 164 432</b>	<b>99 231 004</b>
Emprunts en euros	62 104 432	79 171 004
Emprunts revolving	10 000 000	10 000 000
Refinancement de la dette	10 000 000	10 000 000
Dépôts et cautionnements	60 000	60 000

Le montant du recours à l'emprunt est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

## III. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>10 – Dotations et fonds divers, dont :</b>	<b>5 600 000</b>	<b>5 150 000</b>
FCTVA	5 500 000	5 100 000
Dons et legs en capital	100 000	50 000

Les dotations et fonds divers diminuent de 450 K€.

Cette évolution est due pour l'essentiel à l'ajustement de la recette prévue de FCTVA. Au regard du montant perçu en 2023 sur les dépenses 2022 et du niveau des dépenses d'investissement éligibles connu au moment de la construction du BP 2024, cette recette a été estimée à 5,1 M€.

Au titre des dons en capital, sont retranscrites les recettes de mécénat escomptées sur l'exercice.

#### **IV. Chapitre 024 – Les produits de cessions**

Afin de poursuivre l'optimisation du parc immobilier de la ville, un programme de cessions à hauteur de 3,3 M€ est prévu en 2024. Il recouvre notamment les ventes prévisionnelles ci-dessous :

- l'antenne municipale de la Neuville pour 1 000 K€ ;
- un terrain située rue Gabriel Voisin pour 280 K€ ;
- les terrains Marchandeaup Bocquaine pour 278 K€ ;
- l'immeuble du square des Cordeliers pour 200 K€ ;
- un terrain situé allée Albert Caquot pour 180 K€ ;
- une maison située rue Paul Vaillant Couturier pour 150 K€ ;
- un terrain à l'angle de l'avenue Farman et de la rue Jankel Ségal pour 100 K€.

Ces crédits intègrent en outre les prévisions de recettes liées aux ventes aux enchères réalisées par la collectivité, ainsi qu'1 M€ pour des écritures éventuelles d'échanges fonciers.

#### **V. Chapitre 45 – Les opérations pour comptes de tiers**

Les opérations pour compte de tiers concernent exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

## VI. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>27 – Autres immobilisations financières, dont :</b>	<b>2 500 800</b>	<b>2 212 500</b>
Dépôts et cautionnements versés	20 000	20 000
Autres créances immobilisées - GFP de rattachement	2 476 300	2 192 500
Autres créances sur établissements publics	0	0
Autres créances sur personnes de droit privé	4 500	0

Outre le remboursement en intérêts, par la Communauté Urbaine, de la charge liée au transfert d'emprunts théoriques déjà évoquée, une recette correspondant au remboursement en capital est également prise en compte au BP 2024.

Celle-ci devrait être de 2,2 M€ en 2024.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires 2024 concernant le budget annexe de la ZAC Sernam-Boulingrin ne permettent pas de prévoir un remboursement de l'avance consentie par le budget principal.

## 2. B.

# LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La seconde partie du mandat voit la concrétisation de nombreux projets engagés, ce qui se traduira, budgétairement, par une intensification des inscriptions budgétaires en investissement. Si les nombreuses opérations à venir offriront de nouveaux services aux Rémois, la hausse de l'investissement communal dynamisera également l'activité économique et l'emploi local.

Ainsi, les inscriptions budgétaires frôleront les 100 M€ en 2024, soit près de 25M€ de plus qu'en 2023. Cela représente une hausse de 30% du volume d'investissement.

Au budget principal 99,4 M€ sont donc prévus et 0,3 M€ au budget annexe Sernam-Boulingrin :

<b>Dépenses d'investissement (en M€)</b>	<b>BP 2022**</b>	<b>BP 2023**</b>	<b>BP 2024**</b>
Dépenses d'équipement	<b>76,9</b>	<b>85,2</b>	<b>99,4</b>

(\*\*) hors échanges fonciers

Ces inscriptions, compte tenu des taux de réalisation habituellement obtenus, permettront d'atteindre les cibles budgétaires fixées par l'exécutif municipal au niveau des comptes administratifs, afin de conserver, en fin de mandat, une situation financière saine. Ceci permettra à la collectivité, dans le futur, d'avoir des marges de manœuvre nécessaires pour financer les projets qu'elle portera.

Afin de réaliser ces investissements, de nouvelles autorisations de programme seront ouvertes par le conseil municipal et certaines seront ajustées afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

## I. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Depuis 4 ans, la collectivité était contrainte d'inscrire dans son budget des crédits pour le règlement de titres de perception d'indus sur taxe d'aménagement émis à son encontre (803 K€ sur 4 ans).

L'année 2023 marque la fin de ce remboursement, ce qui explique la baisse des crédits au chapitre 10 au BP 2024.

## II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2023	BP 2024
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>52 772 000</b>	<b>51 735 000</b>
Emprunts en euros	25 934 000	26 175 000
Emprunts revolving	6 778 000	5 500 000
Emprunts revolving - Option de tirage et de refinancement de la dette	20 000 000	20 000 000

Ce chapitre retrace le remboursement en capital de la dette pour un montant de 53 M€, dont 10 M€ de refinancement de la dette (identique au BP 2023), que l'on retrouve également en recettes.

Le remboursement des emprunts augmente de 241 K€, soit +1%.

### III. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

En 2024, les crédits liés aux dépenses d'équipement s'élèveront à près de 100M€ (99,4 M€ - hors échanges fonciers) répartis comme suit :

- 29,4 M€ d'investissements courants,
- 70,0 M€ relatifs aux projets (Autorisations de Programme).

Les investissements courants inscrits au budget 2024 sont répartis comme suit :

Investissement courant	29 336 K€	Dont, détail des opérations envisagées	BP 2024
<b>Education</b>	<b>5 158 K€</b>	Acquisition de matériel/mobilier scolaire	236 K€
		Aménagement des bâtiments des écoles	2 914 K€
		Mobilier et aménagement des cours d'écoles	690 K€
		Travaux d'extension et d'aménagement des restaurants scolaires	1 285 K€
<b>Culture</b>	<b>3 638 K€</b>	Dont : Subventions d'équipement aux associations et grandes structures	350 K€
		Acquisition de mobilier/équipement culturel et d'instruments des établissements culturels	805 K€
		Musées - Aménagement des locaux	495 K€
		Aménagement autres bâtiments culturels (Opéra, Comédie, Conservatoire ...)	1 559 K€
<b>Sport</b>	<b>3 712 K€</b>	Dont : Matériel d'entretien terrains/ sportif et aménagement des stades et complexes de plein air	2 222 K€
		Renouvellement du matériel sportifs pour les gymnases et aménagement des gymnases	1 018 K€
		Renouvellement du matériel sportifs pour les piscines et aménagement des piscines	418 K€
<b>Jeunesse</b>	<b>472 K€</b>	Aménagement des locaux des centres aérés	455 K€
<b>Solidarité et petite enfance</b>	<b>1 075 K€</b>	Subvention d'équipement associations des maisons de quartier	120 K€
		Maisons de quartier diverses - Travaux d'aménagement et espaces extérieurs	260 K€
<b>Espaces verts</b>	<b>2 491 K€</b>	Travaux d'aménagement espaces verts (Parc de Champagne, Jardins éphémères, aires de jeux...)	450 K€
		Cimetières - Aménagements des espaces extérieurs	150 K€
		Divers aménagements sur les espaces verts et locaux	1 411 K€
<b>Espaces publics</b>	<b>3 236 K€</b>	Aménagement des places et espaces publics (dont reconnaissance des sols)	1 026 K€
		Aménagement parkings de surface (pose et mise en place horodateurs)	650 K€
		Aménagement des fontaines	308 K€
		Acquisition de matériel de propreté (balayeuses et collecte de déchets)	1 076 K€
<b>Autre patrimoine de la collectivité</b>	<b>3 338 K€</b>	Dont : Acquisition et démolition d'immeubles	887 K€
		Aménagement des bâtiments associatifs	447 K€
		Aménagements et équipement de bâtiments de commerce et artisanat (Bureau du commerce, Halles Boulingrin...)	358 K€
		Travaux d'aménagement et équipement des bâtiments centraux annexes	1 782 K€
<b>Administration de la collectivité</b>	<b>6 216 K€</b>	Matériel informatique et téléphonique des services	724 K€
		Logiciels des services	1 287 K€
		Renouvellement véhicules	935 K€
		Bornes de recharges véhicules électriques de la collectivité	350 K€

Le vote du BP 2024 sera l'occasion d'adopter par une délibération spécifique les autorisations de programme nouvelles ou mises à jour et ainsi de prévoir les crédits de paiements annuels :

<b>1</b>	<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
1.1	Equipement numérique des écoles	1 293
1.2	Groupe scolaire Joliot Curie - Travaux d'extension	80
1.3	Groupe scolaire Barthou - Extension	300
1.4	Groupe scolaire Rives de Vesle	100
1.5	Groupe scolaire Blanche Cavarrot - Réhabilitation et reconstruction	350
1.6	Groupe scolaire Arc Nord Est	100
<b>2</b>	<b>ACTIVITES EVENEMENTIELLE DE CONGRES ET D'EXPOSITIONS</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
2.1	Activités évènementielles de congrès et d'expositions	3 620
<b>3</b>	<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
3.1	Porte Mars - Couverture et restauration	800
3.2	Restaurations et Acquisitions d'œuvres musées	460
3.3	Basilique Saint Remi - Restauration	200
3.4	Musées - Réserves - Etudes et travaux	700
3.5	Musée des Beaux Arts - Réhabilitation - Etudes et travaux	17 170
3.6	Hôtel de Ville - Réhabilitation et mise en accessibilité	1 800
3.7	Spectacle de valorisation patrimoniale	20
3.8	Conservatoire - réaménagement	200
3.9	Cirque municipal	250
3.10	Bibliothèques - Projet Culturel Scientifique Educatif et Social	493
3.11	Nouvelle DSP Opéra - Subvention d'équipement	300
3.12	Nouveau spectacle de valorisation patrimoniale	100
3.13	Musée de la Reddition - Rénovation	330
3.14	Parc des projecteurs en LED	115
3.15	Archives municipales	50



<b>4</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
4.1	Réalisation de terrains synthétiques	500
4.2	Stade Georges Hébert (aménagement des locaux)	2 300
4.3	Complexe sportif urbain Courcelles - Construction	700
4.4	Cercle Rémois Arts Martiaux - Réhabilitation	700
4.5	Gymnase Roland Bourgoïn - Extension salle de convivialité et sanitaires	80
4.6	Piscine Talleyrand - Modernisation / transformation	250
4.7	Patinoire Barot - Rénovation complète dont production du froid	544
4.8	Plaine des sports St Charles - Pôles raquettes et kayak	100
4.9	Piscine Château d'eau	1 550
<b>5</b>	<b>SOLIDARITES</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
5.1	Maisons de Quartier - Réhabilitation	200
5.2	Maison de Quartier Châtillons	3 640
5.3	Logement - OPAH Corpro dégradées Coubertin (quartier Orgeval)	300
5.4	Maison de Quartier Arènes du Sud - Espace Saint Rémi - Construction	50
<b>6</b>	<b>AMELIORATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
6.1	Futur site unique relations usagers - Etudes	60
6.2	Rénovation énergétique des bâtiments	1 500
6.3	Infrastructures techniques du réseau informatique	265
6.4	Local vestiaires propreté - Secteur Pommery	800
6.5	Services numériques (schéma directeur)	120

<b>7</b>	<b>NATURE EN VILLE</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
7.1	Aménagement des parcs de quartier	1 064
7.2	Rénovation du Parc Léo Lagrange	250
7.3	Les Promenades	270
7.4	Berges du canal	2 777
7.5	Espaces verts à moins de 300m	2 430
7.6	Végétalisation de l'espace public	150
7.7	ZFE-m - Zone à faibles émissions mobilité	100
7.8	Rives de Vesle	346
7.9	Aménagement des places	3 000
7.10	Voie des sacres	2 000
<b>8</b>	<b>RENOVATION URBAINE</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
8.1	PNRU 2 - Quartier Orgeval	4 406
8.2	PNRU 2 - Quartier Châtillons	1 004
8.3	PNRU 2 - Quartier Croix-Rouge	403
8.4	PNRU 2 - Quartier Europe	3 380
<b>9</b>	<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
9.1	Reims Grand Centre	65
9.2	Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)	165
9.3	Port Colbert (parcelle Peugeot Jacob)	900
9.4	Abords Parvis Saint André	2 057
<b>10</b>	<b>SECURITE ET BIEN VIVRE</b>	<b>CP 2024 (en K€)</b>
10.1	Accessibilité des immeubles	2 000
10.2	Renforcement de la vidéo protection et équipement de la police municipale	500
10.3	Police Municipale - Aménagement des locaux	250
10.4	Commissariat Europe	10
	<b>TOTAL PROJETS</b>	<b>70 017</b>

# 3. LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SERNAM-BOULINGRIN



### 3. A.

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
70 – Ventes de terrains aménagés	0	0
74 - Dotations et participations	0	0
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
042 - Transferts entre sections	567 000	268 050
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>567 000</b>	<b>268 050</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>567 000</b>	<b>268 050</b>

Les prévisions de recettes concernent essentiellement les cessions sur la base des compromis signés au moment de la préparation budgétaire. Pour l'exercice 2024, aucune recette réelle n'est prévue au BP.

<b>Dépenses de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
011 – Charges à caractère général	567 000	268 050
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>567 000</b>	<b>268 050</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>567 000</b>	<b>268 050</b>
023-Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Transferts entre sections	0	0
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>567 000</b>	<b>268 050</b>

Pour rappel, le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- les travaux sur espaces publics (fouilles, démolition, dépollution...),
- les crédits d'études,
- les acquisitions foncières.

## **3. B. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordres budgétaires liés aux opérations de stocks.

Au BP 2024, au vu des prévisions budgétaires, une avance versée par le budget principal au budget annexe de 268 K€ est envisagée.

# ANNEXE 1

## LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La présente annexe donne des informations complémentaires pour les autorisations de programme listées en 2<sup>nd</sup>e partie.

## **1. L'enseignement**

### **1.1. L'équipement numérique des écoles**

Le plan numérique des écoles 2020-2024 se poursuit avec comme axes prioritaires :

- poursuivre l'accompagnement des populations aux besoins spécifiques par l'ajout de moyens numériques (REP/REP+, accompagnement des populations en situation de handicap) ;
- ajouter une classe mobile supplémentaire par école pour développer ces usages afin d'atteindre l'objectif d'une classe mobile pour 4 salles de classes dans chaque école ;
- finaliser le plan avec un objectif d'un TNI par salle de classe ;
- proposer un accès à un espace numérique de travail (ENT) pour les enseignants, les parents et les élèves mais aussi pour les équipes du périscolaire ;
- développer les nouveaux usages robotiques et de codages en fournissant un kit robotique par école (maternelle et élémentaire).

L'année 2024 sera donc la dernière année du plan numérique d'équipement. Les crédits inscrits au BP sont de 1 293 K€ pour un montant total d'AP de 8 400 K€.

### **1.2. Les travaux d'extension du groupe scolaire Joliot Curie**

L'année 2024 consistera à la poursuite des travaux du groupe scolaire avec l'extension de deux classes du bâtiment élémentaire, le réaménagement d'une partie des locaux intérieurs adjacents, la démolition/reconstruction d'un bâtiment pour la maternelle et les travaux de rénovation énergétique de l'ensemble dont la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Outre la bonne isolation des locaux, le renouvellement d'air du bâtiment neuf géré par un système mécanique optimisé permettra un confort optimal l'hiver tout en gérant au mieux les consommations d'énergie. Pour le confort d'été, des solutions de renouvellement d'air adapté aux conditions climatiques ont été étudiées.

Le montant total de l'AP s'élève à 4 900 K€ dont 80 K€ de crédits inscrits au titre de l'année 2024.



### **1.3. L'extension du groupe scolaire Barthou**

Ce groupe scolaire dispose de nombreux espaces intérieurs et extérieurs nécessitant aujourd'hui une étude globale afin de rationaliser les différentes zones et les rendre plus fonctionnelles.

Les principes envisagés pour le réaménagement du site sont de :

- démolir l'immeuble de logements instituteurs désaffecté ;
- reconstruire un logement neuf avec loge et atelier pour le gardien ;
- créer un pôle d'espaces communs permettant de libérer des locaux dans les écoles élémentaire et maternelle existantes ;
- aménager un restaurant scolaire, un pôle périscolaire et un accueil RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ;
- réaménager les locaux libérés dans les écoles existantes (3 classes en élémentaire, 2 classes et une salle de réunion en maternelle).

L'année 2024 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre avec une inscription de crédits de 300 K€. Le montant total de l'AP est de 5 881 K€.

### **1.4. Les travaux du groupe scolaire Rives de Vesle**

Le projet, d'un montant total de 7 000 K€, consiste en la construction d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur des Rives de Vesle afin d'anticiper les futures demandes d'inscriptions scolaires liées aux logements en cours de construction sur le secteur. Le site reste à déterminer et la carte scolaire à adapter en conséquence.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élèvent à 100 K€.

### **1.5. Les travaux du groupe scolaire Blanche Cavarrot**

Après avoir étudié d'une part, la réhabilitation du groupe scolaire existant Blanche-Cavarrot-Dufy à Reims (quartier Croix Rouge) et d'autre part, sa démolition / reconstruction complète sur une parcelle voisine, la ville de Reims a fait le choix d'une opération de démolition / désamiantage du groupe scolaire.

Cette opération permettra de :

- conserver le groupe scolaire en activité pendant la durée des travaux de construction ;
- optimiser le planning avec la dissociation du projet de démolition / désamiantage sur la parcelle existante et la reconstruction sur la parcelle voisine ;

- réaliser les travaux de désamiantage / démolition à la suite de l’emménagement dans les nouveaux locaux reconstruits ;
- optimiser / réorganiser l’espace dans le nouveau groupe scolaire et réaménager la vie dans le quartier (NPRU) ;
- offrir aux enfants des espaces fonctionnels optimisés au déroulement de la vie scolaire, à la restauration et au périscolaire ;
- faciliter la mise en place de projets communs au sein des écoles à travers un véritable projet d’enseignement ;
- favoriser les échanges entre enseignants ;
- sécuriser les déplacements des enfants (complexe majoritairement en RDC).

Le montant total du projet est estimé à 15 500 K€ et l’année 2024 sera consacrée au lancement du concours et au démarrage des études de maîtrise d’œuvre, avec un montant budgété de 350K€.

#### **1.6. Les travaux du groupe scolaire Arc Nord Est**

Dans le cadre du développement du nouveau quartier, il est nécessaire de créer un nouveau groupe scolaire de 18 classes à l’horizon 2028.

Le budget 2024 sera consacré aux études de sol et de recherche de pollutions éventuelles sur le site retenu.

Le montant budgété en 2024 est de 100 K€.

## **2. Les activités événementielles, de congrès et d'expositions**

Le choix du délégataire a été arrêté à l'automne 2018, avec la signature du contrat de délégation de service public le 1<sup>er</sup> octobre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Reims Events a repris l'exploitation du centre des congrès et du parc des expositions.

La livraison de la Grande Salle Évènementielle a eu lieu au premier trimestre 2022. Cet espace modulable peut accueillir 9 000 personnes au plus fort de sa capacité. Ce projet majeur vient compléter l'offre de la Ville de Reims en matière de loisirs.

En 2024, les crédits d'investissement serviront à couvrir la subvention forfaitaire d'investissement à hauteur de 3 600 K€ et 20 K€ seront consacrés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant total de l'AP sera de 101 071 K€.

### **3. La Culture et le patrimoine**

#### **3.1. La Porte Mars**

Après la fin de la première phase des travaux de sauvegarde de la Porte Mars avec notamment la rénovation de la couverture et la réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015 /2016), une campagne d'études complémentaires pour la sauvegarde des parements et des décors a eu lieu en 2018. Les travaux de restauration démarrés en 2023 se poursuivront jusqu'à mi-2024, pour un montant inscrit au BP 2024 de 800 K€.

Au global, le coût total du projet est estimé à 4 924 K€.

#### **3.2. La restauration et l'acquisition d'œuvres des musées**

Dans la perspective de l'ouverture du futur musée des beaux-arts (MBA), un chantier de restauration et d'acquisition d'œuvre a été initié en 2012 qui comprend :

- les restaurations des œuvres du MBA appartenant à la ville et celles reçues en affectation ;
- des acquisitions d'œuvres pour le MBA.

L'objectif de 2024 est de poursuivre les prestations externalisées de récolement des arts graphiques ainsi que des restaurations d'œuvres propres et en dépôt, en vue de l'ouverture du futur MBA. Il est également envisagé d'acquérir de nouvelles pièces d'art pour enrichir le futur parcours permanent du MBA. Les crédits inscrits pour l'exercice 2024 s'élèvent à 460 K€ et le montant total de l'AP est de 5 773 K€.

#### **3.3. La restauration de la Basilique Saint Remi**

Dans un souci de conservation de la basilique Saint Remi, classée monument historique et inscrite au patrimoine de l'UNESCO, l'étude d'évaluation générale (avril 2014 à septembre 2015) a permis d'avoir une vision globale des travaux de restauration à prévoir. A l'issue de cette étude, un calendrier financier et opérationnel pluriannuel a été établi pour la restauration complète de cet édifice estimée à 64 800 K€.

Les dépenses prévues au BP 2024 sur ce projet sont de 200 K€.

### **3.4. Les réserves des musées**

Les 700 K€ inscrits au BP 2024 sont destinés à financer le prochain marché du chantier des collections pour les collections du musée Le Vergeur et des autres musées historiques.

Une enveloppe totale d'AP de 16 570 K€ a été inscrite pour ce projet.

### **3.5. La reconstruction du Musée des Beaux-Arts**

A l'issue de la phase préparatoire de démolition et de curage en 2023, préalable aux travaux de réalisation des fondations spéciales et des parois moulées dans le jardin, les premiers travaux d'infrastructure et de charpente métallique se déroulent dans les ailes conservées du musée. Les travaux de reprise en sous-œuvre se poursuivent également, avec notamment la création de la structure de la faille dorée dans la cour d'honneur du musée. Les fouilles archéologiques se coordonnent avec l'avancement du chantier. Les premières interventions des corps d'état secondaires ont lieu avec l'intégration des réseaux de chauffage, ventilation, électricité... Les aspects environnementaux sont également développés avec, dans le choix des matériaux sélectionnés, la formulation des bétons, le bois issu de forêts éco-gérées.

Le projet de reconstruction a pour objectif de tripler les espaces d'exposition et de disposer d'espaces adaptés à la hauteur de l'ambition du projet scientifique et culturel.

Le démarrage des travaux a eu lieu en juillet 2023 pour une livraison du bâtiment fin 2025.

Le montant total de l'AP est estimé à 67 908 K€, avec des crédits inscrits au BP 2024 de 17 170 K€.

### **3.6. La rénovation de l'Hôtel de ville**

L'Hôtel de Ville, bâtiment emblématique et classé monument historique pour partie, fait l'objet d'un projet patrimonial d'ampleur et d'amélioration des services rendus aux citoyens dont le montant global est estimé à 12 530 K€.

Ce projet comprend la restauration des façades et des toitures, la mise en conformité de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes handicapées ainsi que le remplacement du système de chauffage.

Les travaux menés sur l'aile Sarraill se sont déroulés en 2017, les travaux sur l'aile de la grosse écritoire ont été livrés en 2019 et ceux portant sur la réhabilitation de l'aile principale débutés en 2021 seront terminés fin 2023.

L'année 2024 sera consacrée à la restauration de la façade et toiture côté rue de Mars et côté cour intérieure, avec des crédits inscrits à hauteur de 1 800 K€.

### **3.7. Le spectacle de valorisation patrimoniale**

Cette autorisation de programme, d'un montant de 4 704 K€, a vocation à assurer la maintenance préventive et corrective, la réparation ou le remplacement du matériel nécessaire à la diffusion du spectacle Regalia à la Cathédrale de Reims et à la Basilique Saint-Remi.

Les crédits inscrits au BP 2024 sont de 20 K€.

### **3.8. Le conservatoire**

Le projet de réhabilitation s'inscrit dans une démarche de mise aux normes de l'intégralité du bâtiment dans le respect des attendus de la commission de sécurité d'une part et en lien avec les besoins d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé classé à Rayonnement Régional par le ministère de la Culture d'autre part.

À la suite de son renouvellement de classement, il apparaît nécessaire de repenser un certain nombre d'espaces (Danse et Théâtre), les objectifs pédagogiques ayant fortement évolué en vingt ans. Les mutations des enseignements et l'obligation de développement de nouvelles disciplines concourent également à revoir la distribution de plusieurs espaces dans le bâtiment actuel.

Par ailleurs, cela permettra d'optimiser le fonctionnement général (accueil des publics, enjeux techniques, moyens humains) dans le cadre du plan Vigipirate qui nous oblige à limiter l'accessibilité dans les différents espaces. Pour ce faire, un système d'accessibilité et de sécurité devra être étudié en tenant compte de tous les éléments et usages de la structure.

Enfin pour éviter le relogement du Conservatoire pendant les travaux, il sera primordial de penser cette réhabilitation avec un phasage des actions en fonction des activités intérieures.

Les études de programmation commencées en 2022, et le concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2023, permettront de réaliser les études courant 2024.

L'année 2024 sera consacrée au démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour un coût de 200K€.

Le montant global du projet est évalué à 7 500 K€.

### **3.9. Le cirque municipal**

Le cirque municipal est classé au titre des monuments historiques depuis le 20 mai 1994. La réalisation des travaux de mise aux normes en termes d'accessibilité aux personnes handicapées a été précédée d'une étude diagnostic pour évaluer les travaux nécessaires à la mise en conformité des équipements d'ancrage au sol pour les spectacles circassiens. Elle a porté sur :

- l'isolation thermique et phonique, en particulier au niveau des menuiseries extérieures ;
- la restauration des décors peints.

Les crédits d'investissement 2024, d'un montant de 250 K€, concerneront les travaux de consolidation de la charpente métallique.

L'enveloppe totale de AP consacrée à ce projet est de 1 600 K€.

### **3.10. Le Projet culturel scientifique éducatif et social des bibliothèques**

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (2022-2025) des bibliothèques municipales s'inscrit dans les orientations définies par le schéma d'orientations pour la culture 2019-2024, « Vivre la culture à Reims ». Il est évalué à ce jour à 1 079 K€, et a fait l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal (délibération CM-2022-190).

Les crédits d'investissement 2024 de 493 K€, sont répartis selon 5 axes :

- le public au cœur de la bibliothèque : enseigne nationale, signallement urbain, mobilier usager ;
- une bibliothèque émancipatrice : bibliobus ;
- la promotion du patrimoine : rénovation de la salle des expositions (éclairage, médiation numérique, mobilier et vitrines, réfection et climatisation) ;
- une bibliothèque verte : collections développement durable, vélo cargo, véhicule léger électrique ;
- une bibliothèque efficace : mobilier bureau - espace internes de travail.

### **3.11. La nouvelle délégation de service public (DSP) Opéra**

La nouvelle DSP pour la gestion de l'Opéra de Reims est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le délégataire dispose d'une enveloppe totale de 500 K€ pour la durée 2023-2030 pour l'accompagner dans la réalisation d'investissements nécessaires à l'activité de l'Opéra dans l'acquisition de matériel scénique et particulièrement d'éclairage LED en faveur de la performance énergétique.

Une répartition de l'investissement sur les trois premières années de la DSP permettra au délégataire une mise en œuvre rapide, optimisée et efficace des objectifs définis.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élèvent à 300 K€.

### **3.12. Le nouveau spectacle de valorisation patrimoniale**

Dans la perspective de la création et de la diffusion de nouveaux spectacles de valorisation patrimoniale, une nouvelle enveloppe prévisionnelle a été ouverte dès 2023, pour un montant total de 500 K€. La réutilisation du matériel technique acquis pour la création du spectacle Régalia permettra d'amortir et d'optimiser sur le long terme ces investissements conséquents.

100 K€ ont été budgétés en 2024 sur ce projet.

### **3.13. La rénovation du musée de la Reddition**

Les travaux de rénovation du musée de la Reddition (gros œuvre, restauration d'objets, collecte de mémoire, etc.) ont pour objectif de repenser intégralement le parcours de visite avec une nouvelle médiation autour d'outils numériques (projection immersive, bornes à écran tactile, hologrammes, lunettes de réalité augmentée).

Le montant du projet est évalué à 825 K€, avec 330 K€ inscrits au BP.

### **3.14. Le renouvellement du parc des projecteurs**

L'ensemble du parc des projecteurs des salles d'exposition et de spectacles sera renouvelé entre 2024 et 2026 (Théâtre du Chemin Vert, Cellier, Conservatoire, médiathèque Falala) pour un coût global de 305 K€. Les éclairages seront remplacés par des LED dans le cadre de la politique de développement durable de la collectivité.

115 K€ sont prévus pour l'année 2024.



### **3.15. Les archives municipales**

Ce projet est motivé par le besoin d'extension des archives municipales dont les capacités de stockage arriveront à saturation à l'horizon 2028/2030.

Cette opération comportera également la mise aux normes des locaux existant (sécurité incendie et traitement de l'air), et à la mise en œuvre d'une production photovoltaïque sur le site.

Le budget 2024 (50 K€) sera consacré à la finalisation de la faisabilité et aux sondages de sol.

## **4. Les sports et la jeunesse**

### **4.1. La réalisation de terrains synthétiques**

La Ville de Reims compte actuellement 12 terrains en gazons synthétiques. Ces surfaces permettent d'optimiser l'utilisation des terrains par rapport aux terrains en gazon naturel qui sont limités à une dizaine d'heures de pratique hebdomadaire. En fonction de l'évolution de la qualité des surfaces de jeux, liée à leur usage et leur entretien, des rénovations de surface seront à programmer à compter de 2024. Le montant total du projet est estimé à 6 887 K€.

Les crédits 2024, à hauteur de 500 K€, concerneront la rénovation du terrain du stade des Thiolettes. Ce coût intègre la prise en compte de la réglementation Européenne qui va interdire les granulés en caoutchouc de synthèse pour le remplissage des fibres de gazon au profit de matériaux d'origine naturelle mais plus onéreux.

### **4.2. L'aménagement des locaux du stade Georges Hébert**

Le stade Georges Hébert fait l'objet depuis plusieurs années de demandes d'amélioration des nombreux équipements qu'il propose au regard des compétitions de niveaux national (championnats de France) et international (meetings) qui y sont dispensées.

Dans le cadre de l'obtention du label « Terre de jeux 2024 » et des exigences en matière de qualité des équipements du point de vue des athlètes et des médias, des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux sont apparus nécessaires.

Une étude a été menée ayant pour objet de prioriser les projets suivant les bâtiments à réhabiliter, à construire ou à aménager provisoirement et de programmer leur localisation au regard des contraintes financières et calendaires. Le coût du projet est évalué à 10 370 K€.

2 300 K€ ont été prévus au BP 2024 notamment pour l'aménagement de bureaux provisoires pour l'EFSRA, la réhabilitation des vestiaires et construction de la salle de musculation.

### **4.3. La construction du complexe sportif Courcelles**

Dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs, il a été décidé l'aménagement d'un complexe sportif urbain ouvert à tous les publics et accessible au plus grand nombre où se mêlent scolaires, public et clubs. Cet équipement polyvalent visera à répondre à la pratique scolaire, à une pratique de mise en forme de loisir et à une pratique familiale. Il comprendra notamment un

gymnase, une piste playground, un espace street work out, un espace fitness et une aire de basket 3\*3.

L'année 2024 sera consacrée aux études de programmation et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour un montant de 700 K€.

Le montant total de l'AP sera de 18 300 K€.

#### **4.4. Le cercle rémois d'arts martiaux**

Cette opération a pour objet la réalisation de travaux :

- de mise aux normes en termes d'accessibilité aux personnes handicapées ;
- de mise aux normes en termes de sécurité incendie et d'évacuation ;
- d'isolation thermique et d'aménagement de vestiaires ;
- de réhabilitation globale clos et couvert ;

Les travaux débutés en 2023 s'achèveront courant 2024.

Le montant de l'AP est estimé à 1 350 K, dont 700 K€ inscrits au titre de l'année 2024.

#### **4.5. Le gymnase Roland Bourgoin**

Les travaux au gymnase Roland Bourgoin ont pour objet la création d'un bloc sanitaire mixte dédié au public de spectateurs assistant aux compétitions sportives et la mise à disposition d'un espace de convivialité d'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> avec un point d'eau.

Les coûts de ces travaux sont évalués à 872 K€.

Au-delà de ces fonctionnalités, les travaux ont trait à la mise en conformité du bâtiment au regard du règlement fédéral de basket, à savoir la création d'une infirmerie et d'un second vestiaire arbitres, pour que les équipes « nationales » du CBF puissent continuer à jouer au sein de cet équipement.

Le montant budgété en 2024 est de 80 K€.

#### **4.6. La modernisation de la piscine Talleyrand**

Le projet, évalué à 5 193 K€, correspond à la réhabilitation complète de la piscine autour de la dimension bien-être et santé tout en lui conférant son signal architectural d'origine qui porte sur la façade et sur l'intérieur.

L'année 2024 concernera les études de programmation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 250 K€.

#### **4.7. La rénovation de la patinoire BAROT**

Intégrée au schéma directeur des équipements sportifs, la rénovation de la patinoire Barot fait l'objet d'une réfection des installations de production de froid.

Le coût global du projet sera de 4 734 K€, dont 544 K€ prévus sur l'année 2024.

#### **4.8. La Plaine des Sports – Pôles Raquettes et Kayak**

Le Projet Urbain des berges du canal vise la construction du Complexe Sportif de la Plaine des Sports regroupant un pôle Raquettes et un pôle Kayak sur une base nautique pour un montant de 7 000 K€.

Ce complexe sportif sera inséré dans un espace de nature verdoyant et les équipements fonctionneront de manière indépendante au vu de la gestion par entités différentes.

Doté d'un club house et d'un restaurant, ouvert au grand public, avec vue sur les espaces de pratique, le complexe sportif sera en lien fonctionnel avec les 2 pôles : raquette et kayak.

- Le pôle raquettes à vocation à remplacer l'inter tennis et les terrains situés rue des bons malades actuellement occupés par l'association Union Rémoise de Tennis.

L'objectif étant d'avoir un équipement suffisamment dimensionné pour générer des flux importants permettant d'asseoir le développement du tennis de manière pérenne à l'échelle de la ville. Il comprendra 15 courts de tennis (8 courts couverts en dur, 7 extérieurs dont 1 central) et 4 padels.

- Le pôle Kayak (base nautique) implantée au plus près du canal devra permettre de relocaliser les besoins du club RCCK mais aussi de proposer une offre de location au grand public ainsi qu'une zone pédagogique pour l'accueil d'enfants, de scolaires.

L'année 2024 concernera le démarrage des études de programmation avec une inscription budgétaire de 100 K€.

#### **4.9. Piscine Château d'eau**

Ce projet intègre la réhabilitation et l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'établissement pour un coût de 7 000 K€. Les crédits d'investissements inscrits en 2024, de 1 550 K€, concerneront les études lancées en conception-réalisation et le déplacement du réseau de chauffage urbain en vue de permettre des travaux sur la piscine.

### **5. La solidarité**

#### **5.1. La réhabilitation des maisons de quartier**

Cette autorisation de programme de 3 800 K€, concerne les travaux de mise aux normes sécurité incendie, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et thermiques des maisons de quartier.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élèvent à 200 K€.

#### **5.2. La Maison de Quartier Châtillons**

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, la maison de quartier Châtillons située place des argonautes à Reims fera l'objet d'une démolition pour être reconstruite. Le coût de ce projet est estimé à 7 750 K€.

La maison de quartier accueillera les activités socio-culturelles et sportives ainsi que les animations actuelles dans un meilleur cadre de vie et d'accueil. Elle sera composée d'un bâtiment de type R+1 représentant une surface totale de plancher tous niveaux de 2 008m<sup>2</sup> pour 478m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs.

L'année 2024 sera consacrée à la fin des travaux et au premier équipement. Les besoins sur l'année sont évalués à 3 640 K€.

#### **5.3. Logement - OPAH copropriétés dégradées Coubertin (quartier Orgeval)**

Ce dispositif concerne la mise en œuvre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) dédiée aux copropriétés dégradées de Coubertin dans le quartier Orgeval, en partenariat avec la communauté urbaine du Grand Reims et le l'Agence Nationale de l'Habitat. Prévues sur la période 2021-2026, cette opération concerne 324 propriétaires et vise à une

transformation profonde des immeubles (rénovation thermique) et des espaces extérieurs (résidentialisation).

Le montant total de l'AP est de 920 K€, dont 300 K€ prévus au titre de l'année 2024.

#### **5.4. La Maison de quartier Arènes du Sud – Espace Saint Rémi**

Cette nouvelle autorisation de programme consiste à la construction d'une nouvelle maison de quartier dont le coût serait de 4 400 K€.

La Ville de Reims souhaite que la future Maison de Quartier Arènes du Sud – Espace Saint - Rémi puisse accueillir de nouvelles activités socio-culturelles ainsi que les animations actuelles dans un meilleur cadre de vie et d'accueil et dans le respect des réglementations actuelles.

Les besoins en surface établis en phase d'étude de faisabilité sont estimés à près de 1100m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Du fait de la conception architecturale sur plusieurs niveaux, de la neutralisation du niveau du sous-sol et des surfaces difficilement exploitables du site existant, il apparaît qu'un nouveau bâtiment répondrait mieux aux besoins et aux modes de fonctionnement exprimés par les utilisateurs qu'un bâtiment réhabilité. Il apparaît également que cette maison de quartier souffre d'un manque de visibilité depuis l'extérieur.

De plus, eu égard au coût important de la réhabilitation-extension du bâtiment existant de 1975, l'option d'une construction neuve semble judicieuse.

L'opération construction neuve – démolition se déroulerait en deux phases de travaux et présente l'avantage d'un maintien de l'activité sur le site existant pendant toute la durée des travaux de construction.

L'année 2024 sera consacrée au démarrage des études préalables pour 50 K€.

## **6. L'amélioration d'équipements publics**

### **6.1. Le futur site unique relations usagers**

Dans le cadre du projet d'amélioration de la relation usagers, l'un des chantiers structurants porte sur le regroupement sur un même site de l'ensemble des accueils des usagers.

En effet, la disparité des localisations et la diversité d'usage des différents sites occupés pour l'accueil du public par les services de la ville de Reims et de la Communauté Urbaine du Grand Reims, ont conduit à la nécessité de réfléchir à la création d'un site unique d'accueil des usagers sur le territoire Rémois.

Une première étude a permis de définir les besoins d'usages de ce futur site dit (schéma fonctionnel des usages) et d'identifier les services et sites actuels impactés.

Cette étude a été réalisée en parallèle dans un processus de simplification et de dématérialisation des démarches administratives. La Ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims se sont également engagées dans une démarche de labellisation Marianne afin d'améliorer le fonctionnement de l'accueil dans nos services publics. Une charte d'accueil a été définie dans ce cadre.

Dans ce contexte, il est étudié le réaménagement d'une partie de l'hôtel de ville pour un accueil unique des usagers.

L'année 2024 sera destinée à l'élaboration du programme des travaux de l'hôtel de ville pour 60 K€, et le montant du projet est estimé à 5 000 K€.

### **6.2. Rénovation énergétique des bâtiments**

La ville de Reims poursuit son programme de rénovation énergétique et du traitement du confort d'été des bâtiments. Les rénovations portent notamment sur le remplacement de menuiseries extérieures, sur le passage en LEDS des éclairages et sur les renforts d'isolation.

Une enveloppe d'AP de 10 500 K€ est consacrée à ce plan.

En 2024, sont envisagés le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Police Municipale (deuxième phase une attention toute particulière est portée sur la qualité des vitrages et sur leurs performances (transmission thermique et facteur solaire)), le remplacement des éclairages de la maternelle Léopold Charpentier, le traitement de l'inconfort d'été lié aux verrières du groupe scolaire Sully.

Une part importante des crédits sera dédiée à la rénovation énergétique de logements de la Collectivité. Les travaux engagés seront fonction des diagnostics de performance énergétique engagés fin 2023. 1 500 K€ sont inscrits au BP 2024.

### **6.3. Les infrastructures techniques du réseau informatique**

Dans le cadre d'un schéma directeur de l'infrastructure informatique de notre collectivité (SDIT 2021-2025), porté à 2 150 K€, en lien avec la Communauté urbaine du Grand Reims, différents investissements sont à réaliser pour la Ville :

- La refonte des Datacenter, solutions d'hébergement d'infrastructures d'information ;
- Le développement des outils de gestion et fourniture des services des sites distants ;
- Le développement des outils de supervision de l'infrastructure (réseau, sécurité, hyperviseur, serveurs, stockage, sauvegarde, applications, postes de travail...) ;
- La mise en place de services de messagerie, d'outils collaboratifs, d'environnements de travail associés,
- La rénovation des infrastructures de téléphonie fixe et mobile.

La réalisation de ce schéma directeur a pour objectif de :

- disposer d'un socle permettant de mieux anticiper les besoins métiers et applicatifs ;
- gérer l'obsolescence des Infrastructures ;
- optimiser les ressources ;
- standardiser les infrastructures et améliorer leur sécurité ;
- garantir la conformité et la sécurité de l'ensemble du système informatique.

Au BP 2024, 265 K€ sont inscrits pour :

- la finalisation de l'hyperconvergence (refonte des trois centres de données), de la sécurisation des sauvegardes et de l'automatisation de la fourniture de services numériques techniques ;
- la poursuite de l'investissement spécifique sur nos infrastructures de sécurité (antivirus, Firewall applicatif, sécurisation des Wifi...)

### **6.4. Le local de vestiaires de la propreté du secteur Pommery**

En 2017, à la suite de problèmes structurels, le bâtiment de la direction des déchets et de la propreté situé derrière le groupe scolaire Pommery a été démoli.

La construction de ce nouveau local comprenant une salle commune, des vestiaires, des sanitaires, des douches hommes et femmes et un garage pour stocker le matériel, accueillera également un local de stockage et un sanitaire WC pour le club de sport DAC qui vient s'entraîner sur le terrain de sport à proximité. Le montant total des travaux s'élèvera à 1 207 K€, dont 800K€ pour l'année 2024 qui annoncera la fin des travaux.



## **6.5. Le schéma directeur des services numériques**

Le schéma directeur des services numériques (SDSN 2023-2027) a mis en lumière 12 projets qui s'inscrivent dans trois enjeux majeurs d'avenir : une relation au citoyen fluide et modernisée, des agents plus efficaces au service de toute la collectivité et une administration porteuse d'innovation.

Dans cette perspective, 120 K€ sont inscrits en 2024 pour :

- la poursuite de la montée en compétence des Chefs de projets (pilotage des projets numériques et renforcement de la méthodologie) ;
- la mise en place d'une gouvernance autour du service numérique de la donnée (méthodes, organisation, compétences), avec un premier cas d'usage restreint ;
- poursuite de cette démarche orientée « données » en établissant un schéma directeur de la donnée (répertoriant tous les cas d'usages arbitrés à mettre en œuvre ainsi que leur phasage).

Le montant total de l'AP est fixé à 820 K€.

## **7. Le programme « nature en ville »**

### **7.1. Aménagement des parcs de quartier**

L'aménagement des parcs de quartier se poursuit. Après la livraison fin 2023 d'un nouveau parc sur l'ancien terrain Henri Paris et la rénovation/extension du square des épinettes, l'année 2024 sera principalement consacrée à la transformation de l'ancien terrain de séjour du Bois d'Amour en square de quartier, pour 1 064 K€.

D'autres opérations seront nécessaires dans les prochaines années pour assurer la qualité du maillage d'espaces verts de proximité avec par exemple la rénovation de la place Jean Baptiste Corot ou du square Jantzy.

L'enveloppe d'AP consacrée à ce projet sera de 5 670 K€.

### **7.2. Rénovation du parc Léo Lagrange**

Le parc Léo Lagrange est un des parcs le plus fréquentés de Reims après le parc de Champagne. Sa création date de 1976 et des parties montrent des signes d'usure. Après la rénovation de l'aire de jeux située côté stade et de l'allée autour du plan d'eau, les prochaines tranches de travaux de vont concerner l'allée principale de plus en plus dégradée.

Au-delà de la rénovation, cette opération, d'un montant total de 1 700 K€, vise à préserver la qualité de ce lieu apprécié des Rémois et très fréquenté qui est considéré comme le poumon vert du quartier Courlancy.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élèvent à 250 K€.

### **7.3. Les promenades**

L'aménagement des promenades touche à sa fin. L'année 2024 sera consacrée à des travaux complémentaires de plantations et de réfection de revêtements dans le parc de la Patte d'Oie ainsi que les travaux de confortement des Basses Promenades inclus dans les marchés de travaux, pour un montant de 270 K€.

Le montant total du projet est estimé à 29 920 K€.

#### **7.4. Berges du canal**

Dans le cadre du projet urbain Berges du Canal dénommé également Reims Grand Parc estimé à 12 300 K€ dans l'AP crée à cet effet, la ville de Reims, en lien avec la communauté urbaine du Grand Reims, souhaite poursuivre les études débutées en 2021.

Les études urbaines et programmatiques, réalisées par un groupement d'experts piloté par le tandem ANMA/Mutabilis vont se poursuivre en 2024 pour une mise en œuvre opérationnelle sur les secteurs définis comme prioritaires dont le secteur dit Port de Reims, en concertation avec la population et en articulation avec le développement du territoire.

2024 sera consacrée à la poursuite de la concertation et des études pour un montant de 2 777 K€.

#### **7.5. Des espaces verts à moins de 300 m**

Le programme d'aménagement d'espaces verts à moins de 300 mètres vise à compléter l'offre de parcs et jardins de proximité dans les quartiers déficitaires. Une vingtaine de sites d'intervention a été identifiée pour une somme totale de 11 254 K€.

En 2024 s'achèvera le réaménagement du terrain François Mauriac débuté en 2023 et les aménagements du parc Sadi Lecointe, du jardin du Planétarium et du parc Guillaume Apollinaire seront lancés, pour un coût annuel de 2 430 K€.

#### **7.6. La végétalisation de l'espace public**

La végétalisation de l'espace public vise à accompagner les rénovations de places ou de rues pour y introduire une dimension végétale à travers des plantations d'arbres ou de végétaux de strate intermédiaire (arbustes, plantes vivaces). La ville encourage aussi la participation citoyenne avec la végétalisation des façades des riverains volontaires.

Cette opération complémentaire aux actions menées dans les parcs et squares, s'inscrit totalement dans le plan Reims Nature. Les plantations sur le domaine public sont un maillon important de la trame verte dans la ville.

Le montant total de l'AP est de 1 000 K€, dont 150 K€ prévus sur l'année 2024.

### **7.7. La zone à faibles émissions mobilité (ZFEm)**

Pour accompagner les particuliers habitant ou travaillant dans la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm), un dispositif d'aide à la conversion des véhicules les plus émissifs est inscrit depuis l'exercice 2022 à la programmation des investissements. Ce dispositif de soutien à l'acquisition de véhicules moins émissifs concernait initialement les foyers les plus modestes. Sa cible de bénéficiaires potentiels a été élargie grâce au relèvement du plafond jusqu'au revenu médian fiscal de référence par part.

L'enveloppe globale allouée à cette aide est de 294 K€, dont 100 K€ au titre de l'année 2024.

### **7.8. Rives de Vesle**

Dans le cadre de l'accompagnement de l'opération privée Rives de Vesle, la ville engage la requalification de la place Colin en un espace qualitatif et végétalisé, pour 1 951 K€.

Les aménagements réalisés sont en cohérence avec la stratégie Reims nature (la gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation des espaces publics), et ils intègrent le maillage pour les modes actifs, ainsi que l'accessibilité pour tous.

La fin de l'opération est prévue en 2024, avec une inscription budgétaire de 346 K€ prévue au BP.

### **7.9. Aménagement des places**

La nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement des places, de 5 053 K€, s'inscrit également pleinement dans la stratégie « Reims Nature » de la Ville de Reims.

Les 3 000 K€ de crédits d'investissements 2024 s'orientent principalement sur les places suivantes :

- **Place Luton :**

Le réaménagement de la place Luton devra permettre de déminéraliser la place tout en conservant les usages actuels de l'espace public et en proposant une souplesse des usages piétons.

Le site accueille actuellement un marché hebdomadaire et divers évènements, ainsi que du stationnement. L'ambition est de proposer un site végétalisé - pourvu d'une solution de gestion intégrée des eaux pluviales et « capable » de recevoir les usages actuels et ceux souhaités par les habitants, grâce à des aménagements et des aménités adaptées.

- **Place du Chapitre :**

La requalification de la place du Chapitre consiste en la création de relais de fraîcheurs sur l'espace public en plaçant l'écologie et les habitants au centre des réflexions.

La place du Chapitre, petite place emblématique de la ville de Reims, est encadrée par un front bâti homogène, qualitatif, et patrimonial qui marque la limite avec l'espace public.

Les enjeux pour la place sont :

- conserver l'esprit intimiste de la place tout en intégrant les continuités pour les modes actifs et notamment les cycles en termes d'aménagements, de confort et de lisibilité des itinéraires ;
- mettre en place la possibilité de s'asseoir sur site, afin de profiter de la perspective sur le côté de la Cathédrale, « mettre en scène » ;
- renforcer la trame végétale existante afin de procurer une ombre rafraichissante au centre de la place, tout en donnant une réponse à la nuisance due aux étourneaux ;
- requalifier l'espace par la mise en œuvre de revêtements et mobiliers qualitatifs en lien avec le parvis de la Cathédrale, conformes à la charte des espaces publics de la ville de Reims ;
- prendre en compte les contraintes d'accessibilité pour les services de secours (notamment pompiers) ;
- intégrer la notion d'accessibilité universelle dans les aménagements à venir ;
- répondre aux usages actuels et futurs.

- **Place Godinot :**

Ancienne place Saint-Pierre-les-Dames, la place Godinot est une place qui bénéficie d'une situation stratégique, puisque qu'elle est connectée à l'axe cardo historique de la ville de Reims.

Les enjeux pour la place sont de:

- végétaliser la place, dans un contexte patrimonial fort (révéler les qualités patrimoniales de la place) ;
- travailler la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- donner une place plus sécurisée et importante aux piétons sur l'espace, tout en préservant les usages et circulation indispensable aux pôles d'attractivités du secteur mais aussi la circulation dans le quartier (rééquilibrer la place accordée à chaque mode de déplacements) ;
- intégrer les besoins des cyclistes pour l'usage et la traversée de la place
- permettre aux piétons d'approcher la fontaine ;
- intégrer la mise en eau de la fontaine ;
- intégrer l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites, tous handicap.

- **Place Saint Nicaise :**

L'objectif du projet consiste à requalifier la place Saint Nicaise située en entrée de ville, aujourd'hui entièrement minérale et routière, en l'intégrant au centre-ville étendu, tout en tenant compte des attentes et des besoins des riverains et habitants, des contraintes techniques, financières et environnementales.

Les principes du projet consistent à marquer l'entrée de ville de manière cohérente avec l'esprit des lieux. Il s'agira de travailler la place comme un lieu de destination, faisant référence à l'art déco et au patrimoine. Un lieu propice à la flânerie, retravaillé à différentes échelles et qui peut se voir depuis les logements, dont on peut profiter lorsqu'on est véhiculé ou à pied.

Il est à noter les évolutions du trafic par mode de déplacement, avec des perspectives vers un rééquilibrage au profit des transports en communs, du vélo et une baisse de l'utilisation de la voiture. L'emprise de la voirie sera recomposée de manière à dégager des espaces disponibles. Le projet met en valeur les architectures remarquables adressées sur le site. Les jardinières mettent les voitures à distance des pieds d'immeuble. Les flux routier et vélo sont marqués, les espaces sont pacifiés et végétalisés.

Les enjeux du projet sont :

- de retrouver de la végétalisation ;
- de mettre en place une composition de l'espace qui permette de valoriser et d'identifier la place et l'entrée du centre-ville ;
- de répondre aux usages ;
- d'inscrire le site dans une valorisation patrimoniale.

## **7.10. La voie des sacres**

Ce projet de requalification est l'opportunité d'améliorer les espaces publics pour une meilleure optimisation du partage de l'espace entre tous les modes de déplacements, et en particulier pour davantage favoriser la circulation des bus avec la création d'un axe majeur en site propre.

Cet axe accueillera notamment les lignes de bus à haut niveau de service, les piétons, les personnes à mobilités réduites et les vélos sur le secteur du centre-ville, tout en préservant l'accessibilité aux véhicules légers, aux riverains et aux commerces.

Les aménagements réalisés s'inscrivent pleinement dans la stratégie « Reims nature » avec une gestion intégrée des eaux pluviales et une végétalisation des espaces publics. Secteur dense en terme urbain, il rassemble un nombre de pôles d'attractivités en termes de commerces et de services et se caractérise par un environnement patrimonial singulier.

Les aménagements de ce secteur emblématique intégreront le maillage pour les modes actifs notamment par la liaison forte du Reims à vélo et le passage des lignes BHNS 1 tout en assurant son accessibilité pour tous. Les objectifs fixés sont l'amélioration des continuités écologiques en ville, la qualité de l'air et les nuisances sonores,

La mise en service de la voie est prévue pour 2025 pour le passage du BHNS. Le montant total de cette AP est estimé à 4 848 K€. Des crédits sont inscrits au BP 2024 à hauteur de 2 000 K€.

## **8. La rénovation urbaine**

La ville et la communauté urbaine se sont engagées dans une programmation ambitieuse portée par la convention NPRU signée le 19 décembre 2019 dont la mise en œuvre monte régulièrement en puissance. Dans ce cadre, plusieurs opérations d'investissements vont être initiées ou se poursuivre en 2024 dans les quartiers concernés.

Peuvent notamment être détaillés les projets PNRU2 suivants :

### **8.1. Quartier Orgeval**

L'aménagement du quartier Orgeval en 2024 portera notamment sur la poursuite des aménagements sur :

- la place de Fermat (avec notamment l'ouverture du tiers-lieu familles « L'Oasis ») ;
- les espaces publics secteurs Poincaré, Charpentier et Neufchâtel /Jean XXIII ;
- les abords du groupe scolaire Charpentier et la requalification de son entrée ;
- et les aménagements au titre de l'agriculture urbaine.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élèvent à 4 406 K€, pour une AP estimée à 14 200 K€.

### **8.2. Quartier Châtillons**

Les travaux du quartier Châtillons porteront sur :

- les aménagements des abords de la maison de quartier ;
- la création d'un parvis (ilot aquatique) ;
- les aménagements des espaces publics rue Dumont d'Urville.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élèvent à 1 004 K€, pour une AP estimée à 4 200 K€.

### **8.3. Quartier Croix-Rouge**

Les travaux sur les espaces publics sur l'année 2024 consisteront en :

- la requalification et l'agrandissement du parc Arago ;
- et la requalification du parc Raoul Dufy.

Cette AP a été évaluée à 2 867 K€ avec 403 K€ inscrits au titre de l'année 2024.

### **8.4. Quartier Europe**

En 2024, la rénovation urbaine du quartier Europe se poursuivra sur l'aménagement du parc public Jean Moulin et sur les travaux du relais petite enfance pour une ouverture au printemps 2024. Les crédits inscrits au BP se montent à 3 380 K€.

Cette nouvelle structure sera équipée en matériel spécialisé petite enfance. Le montant total de l'AP est de 5 904 K€.

## **9. L'aménagement urbain**

### **9.1. Le projet « Reims Grand Centre »**

Dans le cadre du projet urbain Reims Grand Centre, la ville souhaite poursuivre les études pour garantir la qualité et la cohérence des projets dans le périmètre Reims Grand centre. Elle poursuivra par ailleurs les aménagements, en lien avec la zone d'aménagement concerté (ZAC) Sernam Boulingrin avec la communauté urbaine du Grand Reims, conformément à ses compétences. Le coût de ce projet est évalué à 6 700 K€.

La poursuite des études et des aménagements notamment pour l'étude de l'îlot Jadard se poursuivra sur 2024. 65 K€ sont inscrits au BP à cet effet.



## **9.2. Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)**

Par délibération en date du 22 juin 2021, la ville de Reims s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) au sein du centre-ville de Reims, classé Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le groupement d'études Atelier d'Architecture Philippe Prost a été missionné pour réaliser ce plan en 2022. Les études visant à définir les objectifs, orientations et règles de ce plan, initiées en 2002 se finaliseront en 2024.

Le coût total de cette AP est estimé à 389 K€ dont 165 K€ au titre de l'année 2024.

## **9.3. Port Colbert (parcelle Peugeot/Jacob)**

La reconquête des friches industrielles du port Colbert constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire et répond au développement urbain du XXIème siècle, qui vise à reconstruire la ville sur elle-même.

Dans ce cadre, la ville de Reims, en concertation avec la population et avec la communauté urbaine du Grand Reims, poursuivra en 2024 des études urbaines et opérationnelles afin d'aménager le secteur ex-Peugeot/Jacob Delafon dont les terrains ont été acquis par la Ville en 2021. Ce secteur est considéré comme prioritaire au regard de sa situation en entrée de quartier et de sa proximité immédiate avec les berges du canal.

Une enveloppe totale de 1 500 K€ sera allouée à ce projet donc 900 K€ au BP 2024.

## **9.4. Les abords de l'église saint André**

Le périmètre d'étude de la requalification des abords de l'église Saint André porte sur le parc Chevrier, le carrefour entre les rues Raymond Guyot, Camille Lenoir, du cardinal Gousset et le parvis du chanoine Warnier (parvis de l'église).

Le parvis de l'église, occupé par du stationnement de surface, sera demain un espace piétonnisé. Les fouilles durant plus longtemps que prévu, les travaux s'étaleront jusqu'à la rentrée 2024.

Le montant total de l'AP sera de 4 109 K€ et les crédits inscrits au BP 2024 sont fixés à 2 057K€.

## **10. La sécurité et le bien-vivre**

### **10.1. L'accessibilité des immeubles**

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public se poursuivront en 2024.

Pour l'année 2024, il est prévu d'intervenir sur les établissements suivants, sachant que les travaux qui se font principalement en site occupé peuvent dans certains cas s'étendre sur plusieurs exercices budgétaires :

- maternelles : La Pérouse, Jardelle, Europe Adriatique ;
- élémentaires : Amundsen Cook Vasco, Cavelier de la Salle, Danube ;
- groupes scolaires Jean Macé, Jard, Maison Blanche ;
- salle municipale Vauban ;
- Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) Richelieu.

Une enveloppe globale de 53 900 K€ a été allouée à l'accessibilité des immeubles dont 2 000K€ en 2024.

### **10.2. Le renforcement de la vidéo protection**

Engagé en 2015, le projet de développement de la vidéo-protection se poursuit avec un objectif annuel d'installation d'une trentaine de caméras supplémentaires. Le Centre de Supervision Urbain exploite à ce jour 254 caméras.

Grâce à un maillage très étroit de caméras, il s'agit de renforcer la sécurité sur les espaces publics et de favoriser l'élucidation des actes de délinquance autour du centre supervision urbaine actif 24 heures/24 et disposant d'outils technologiques performants.

500 K€ ont été inscrits au BP 2024, pour une AP totale de 7 040 K€.

### **10.3. L'aménagement des locaux de la police municipale**

Au regard du mode de fonctionnement actuel, il est nécessaire d'optimiser l'accueil du public et l'accessibilité des locaux de la direction de la Police Municipale située rue Ernest Renan.

Avec un montant total d'AP d'environ 1 400 K€, l'aménagement consiste en l'extension des locaux en bâtiments modulaires pour accueillir 5 bureaux, 1 espace partagé pour formation, des vestiaires et des sanitaires pour 30 agents ainsi qu'un local de rangement et un dojo avec sa salle d'entraînement. Ces travaux débutés en 2022 ont été achevés en 2023.

En parallèle, des études pour l'accueil et l'accessibilité sécurisée au site ont été conduites. Ces travaux débutés fin 2023 s'achèveront en 2024 pour un budget prévu de 250 K€ au BP 2024.

#### **10.4. Commissariat quartier Europe (bureau de police commun police nationale/police municipale)**

Un partenariat efficace est particulièrement développé entre la Police Nationale et la Police Municipale à Reims.

Il comporte notamment un travail commun sur le lien police-population de proximité. Cette mission est notamment assurée par les bureaux de police.

Dans la démarche constante de développement de ce partenariat, un projet a été engagé entre la Police Municipale et Police Nationale. Il consiste en la création d'un bureau de police commun, dans le respect des missions de chaque police.

Ce projet s'intégrera dans un programme immobilier sur le secteur Europe. Le travail déjà mené avec le bailleur concerné permettra une mise en fonction à l'horizon 2026. L'année 2024 sera consacrée à la finalisation des études et au démarrage des travaux.

Le montant total du projet est estimé à 2 100 K€ dont 10 K€ inscrits au BP 2024.

# **ANNEXE 2**

## **LA DETTE DE LA VILLE DE REIMS**

**La stratégie de dette de la Ville de Reims devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :**

- **Le recours à des produits financiers sans risque (classement Gissler A1),**

Selon la charte Gissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

- **Une répartition équilibrée de l'encours entre taux fixe et taux variable,**

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la ville de Reims a privilégié une exposition équilibrée de son encours à taux fixe et à taux variable selon les opportunités de marché.

- **Un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.**

Un encours net au 1er janvier 2023 de 221,5 M€.

Cet encours est composé d'un encours réel minoré d'un encours théorique :

- l'encours réel de dette correspond aux contrats de prêt effectivement à la charge de la ville de Reims ;
- concernant le transfert de compétences voirie et aires d'accueil des gens du voyage, la ville de Reims ne disposait pas de prêts individualisés par compétences transférées. Les emprunts étaient souscrits annuellement pour le financement de l'ensemble des investissements. La ville a donc conservé les emprunts et en contrepartie elle perçoit un remboursement d'annuités par la communauté urbaine sur la base d'un montant d'encours théorique.

L'encours de la Ville de Reims, hors prise en charge de la dette théorique par le Grand Reims, a baissé de 12,2M€ en 2023 et de 9,7M€ si l'on intègre la part remboursée par la communauté urbaine.

**La répartition de l'encours est la suivante :**

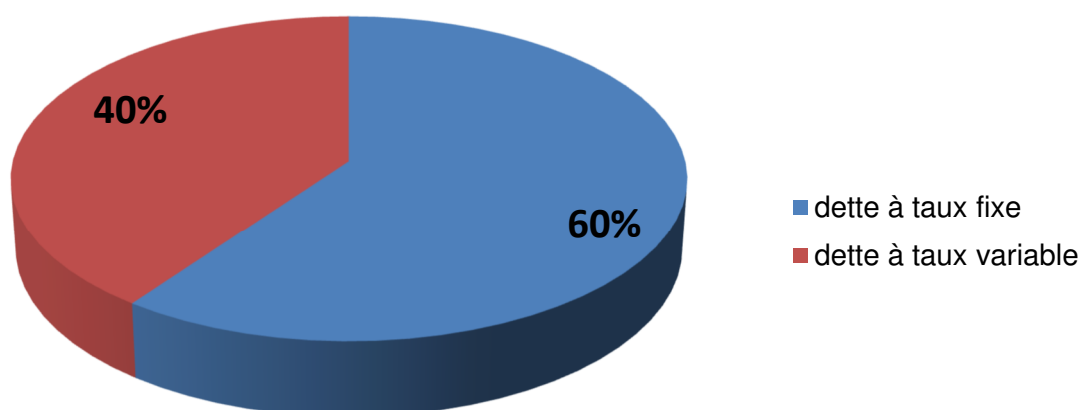
M€	Encours de dette estimé au 01/01/2024	Encours de dette estimé au 01/01/2025
<b>Budget Principal</b>	<b>231,5</b>	<b>229,8</b>
<i>Dette théorique transférée à la CUGR</i>	<i>-10</i>	<i>-7,8</i>
<b>BUDGET Principal Encours net hors dette théorique</b>	<b>221,5</b>	<b>222</b>

Sur la base d'un recours à l'emprunt de 30M€ en 2024, l'encours de la Ville de Reims resterait stable à l'issue de l'exercice 2024.

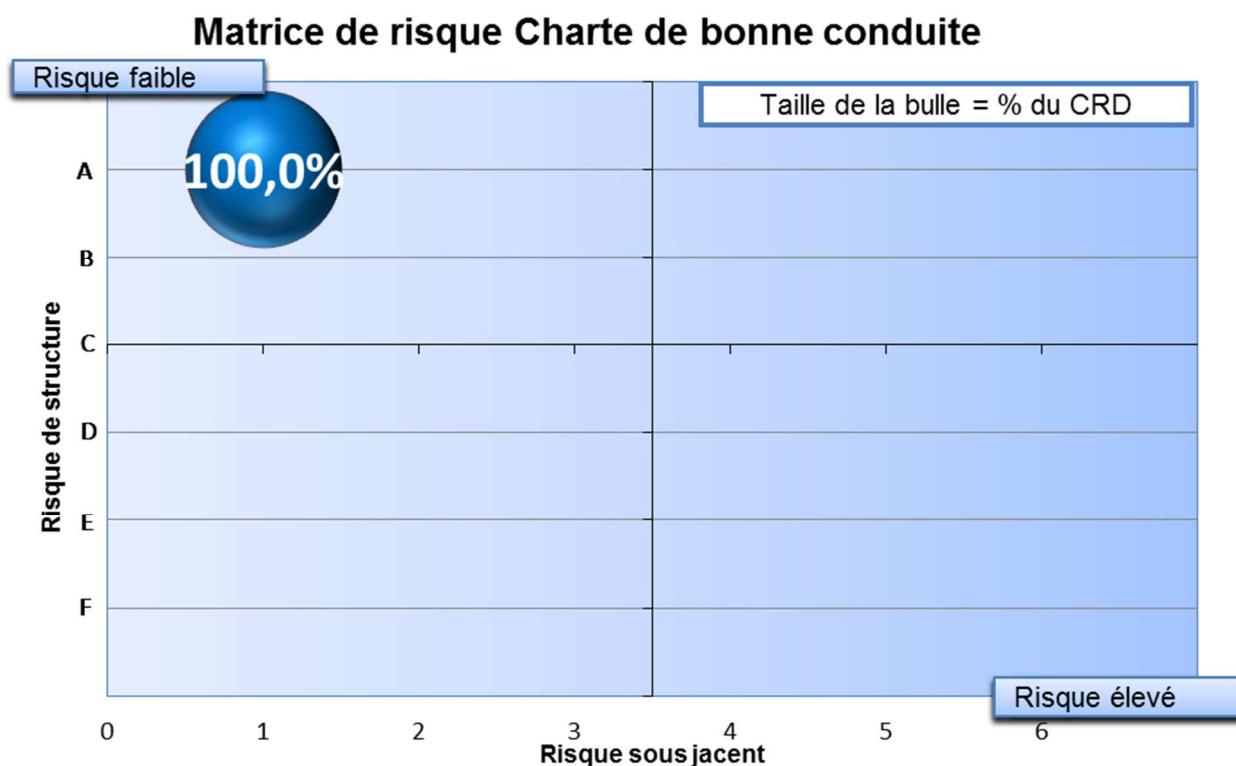
### Une répartition équilibrée de l'encours par type de taux :

Au 1er janvier 2024, la répartition de l'encours global hors dette théorique de la ville serait de 60% à taux fixe et de 40% à taux variable (dont 7% de livret A).

L'augmentation de l'encours à taux variable s'explique par le fait que les établissements bancaires, jusqu'en 2023, ne proposaient plus, suite à la crise financière, que des prêts à taux variables. Depuis quelques mois, et notamment dans le cadre des modifications réglementaires du taux d'usure, des propositions à taux fixe sont à nouveau disponibles.



## Une dette totalement sécurisée et moins onéreuse que la moyenne



Au 1er janvier 2024, le taux moyen de la dette de la ville de Reims devrait se situer à 2,66% (en anticipant l'évolution des taux connus au 1<sup>er</sup> septembre 2023), contre 1,71% au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

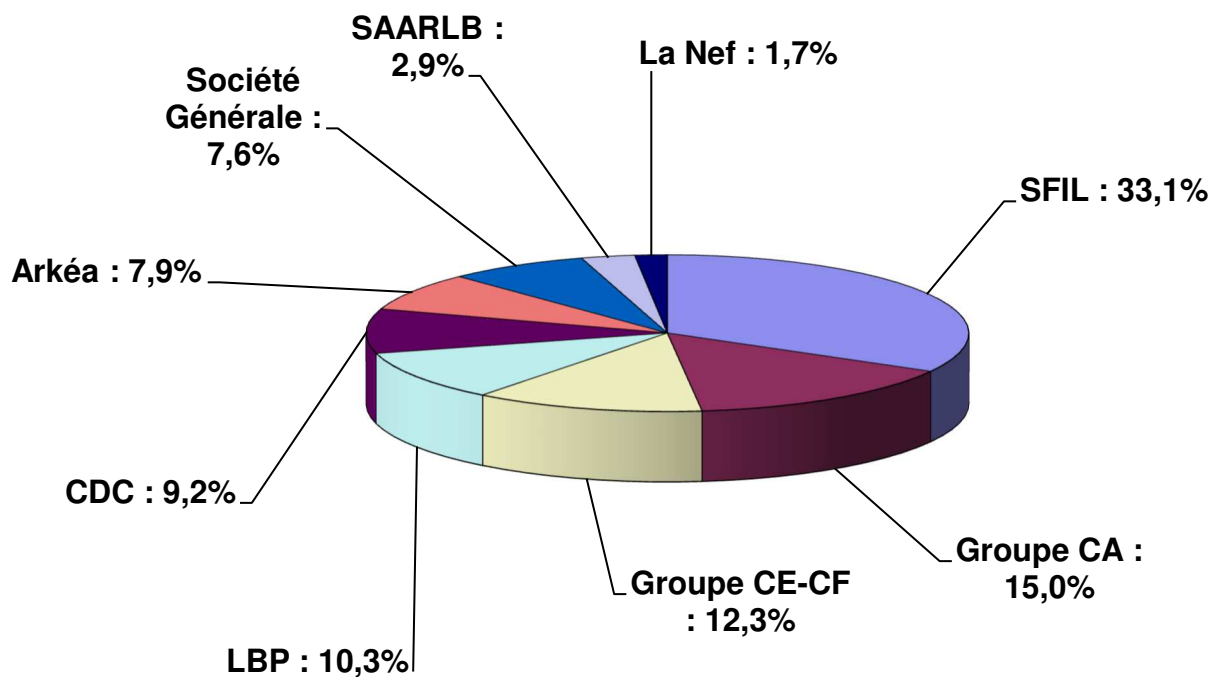
C'est principalement l'impact de l'évolution des taux variables qui explique cette évolution.

En effet, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors livret A) s'élèverait à plus de 4,6%, alors qu'il cotait 2,04% un an auparavant. Le taux moyen du Livret A serait de 3,85%.



Au 1er janvier 2024, la répartition de l'encours estimé par prêteur serait la suivante :

### Répartition de l'encours par prêteur



Au 1er janvier 2024, la durée de vie moyenne s'établirait à 4 ans et 11 mois. La durée de vie résiduelle de près de 9 ans et 4 mois.

# ANNEXE 3

## LA PPI VERTE

La PPI verte consiste à identifier, au sein de tous les investissements à venir, quelles sont les sommes consacrées à la transition écologique, notamment pour les projets du PCAET réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Reims, afin de connaître, mesurer et partager l'ampleur de nos investissements en la matière, et leur traduction financière.

Pour cela, chaque direction a chiffré les montants, connus ou estimés, alloués à la transition écologique, au sein des différentes lignes de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Ville de Reims. Cette PPI verte sera amenée à être développée année par année au moment du vote du budget primitif.

Elle démontre qu'au-delà des autorisations de programme spécialement affectées à des actions de transition écologique, la Ville de Reims est très volontariste en la matière et déploie, au sein de très nombreuses actions, des volets dédiés à la transition écologique.

A titre d'illustration, ci-dessous l'analyse faite pour trois autorisations de programme :

Intitulé de l'AP	BP 2024	Lutte contre le changement climatique et sobriété énergétique		Atténuation des conséquences du changement climatique	
		Lutte contre le changement climatique	Sobriété énergétique	Réduction des risques naturels	Augmenter la présence de la nature en ville
Musée des Beaux Arts	17 170 000		4 200 000		
Aménagement des parcs de quartier	1 064 000				910 000
Végétalisation de l'espace public	150 000	150 000			

Pour le Musée des Beaux-Arts, sur les 17,7M€ prévus en 2024, 4,2M€ sont affectés à la sobriété énergétique.

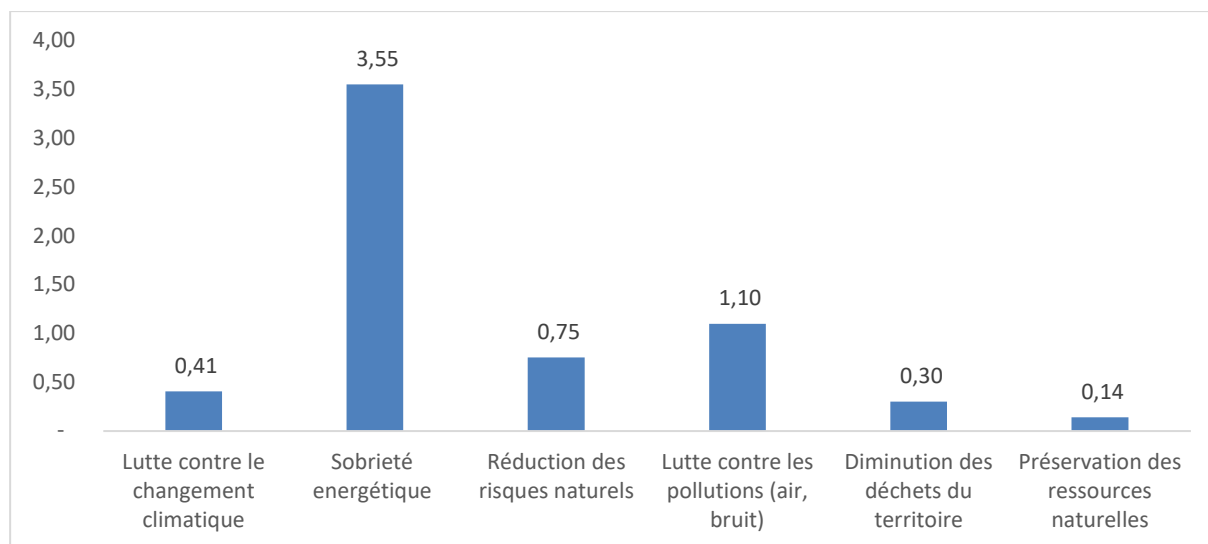
Pour l'AP « Aménagement des parcs de quartier », sur les 1M€ prévus en 2024, 910K€ sont dédiés à l'action « augmenter la présence de la nature en Ville »

Pour l'AP « Végétalisation de l'espace public », les 150 K€ prévus au BP 2024 sont intégralement affectés à l'action « lutte contre le changement climatique ».

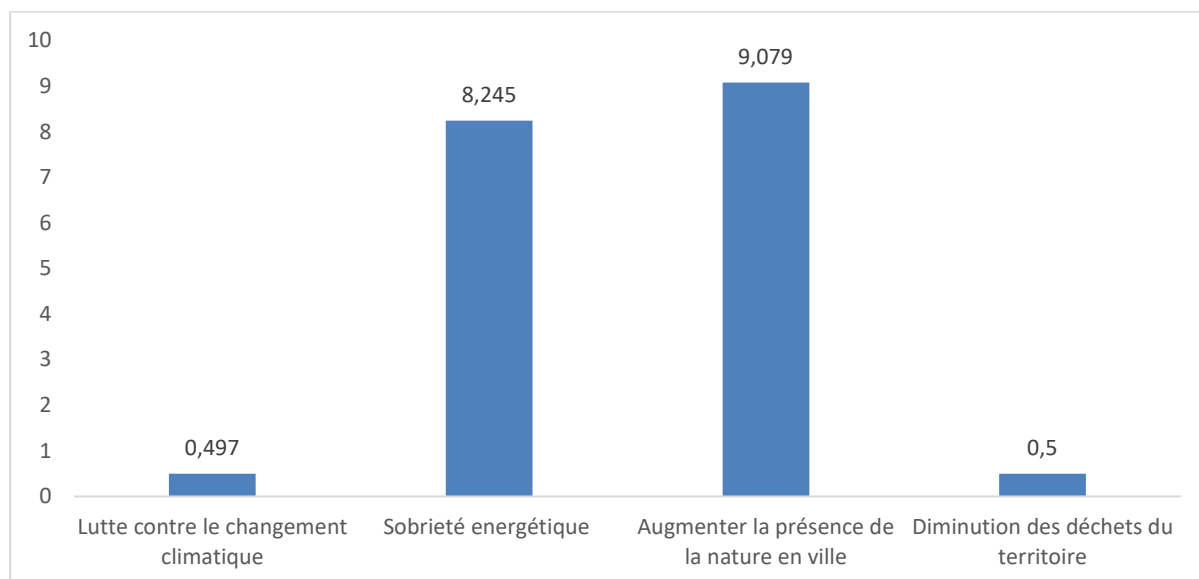
Au global, les résultats sont les suivants :

	BP 2024 (M€)	dont part dédiée à la transition écologique	
		M€	%
INVESTISSEMENT COURANT	29,4	6,24	21%
INVESTISSEMENT PROJET	70,0	18,32	26%
<b>TOTAL</b>	<b>99,4</b>	<b>24,56</b>	<b>25%</b>

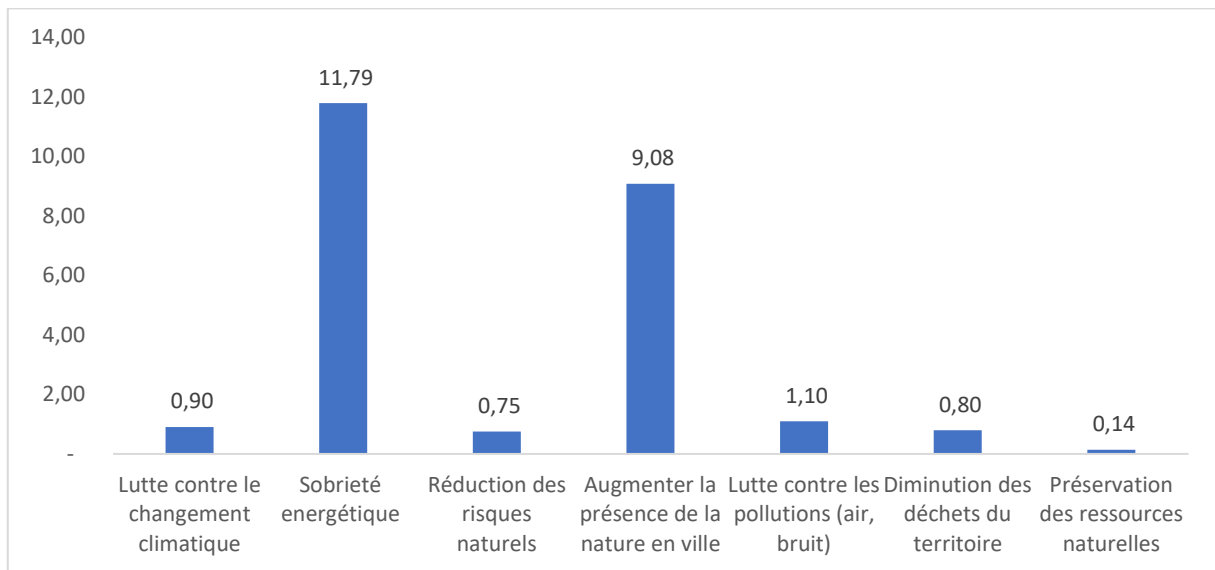
L'action en faveur de la transition écologique au sein de l'**investissement courant** (M€)



L'action en faveur de la transition écologique au sein de l'**investissement projet** (M€)



**Au global, les résultats sont les suivants (M€)**



**On constate donc que ce sont les programmes dédiés à la sobriété énergétique (11,8M€) et à la nature en Ville (9,1M€) qui mobilisent le plus de crédits d'investissement au budget 2024.**

# **ANNEXE 4**

## **LA MUTUALISATION DES SERVICES**

**BP 2024 - Mutualisation des services - refacturation**

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims			
flux Ville / CU	flux Communauté urbaine du Grand Reims	<b>budget principal</b>				<b>budget principal</b>			
		<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>		<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>	
			<b>5 682 200</b>		<b>28 072 060</b>	<b>principal (2)</b>	<b>22 616 000</b>	<b>principal (1)</b>	<b>3 683 100</b>
		<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>	22 616 000	<i>dont</i>		<i>depuis CUGR (1)</i>	3 660 000
		vers Ville de Reims 012	3 337 500			chap 012	19 496 000	<i>depuis CCAS de Reims</i>	23 100
		vers Ville de Reims 011	322 500	<i>depuis autres communes (2')</i>	290 000	chap 011	3 120 000		
		<b>sous total VDR (1)</b>	<b>3 660 000</b>	<i>depuis CCAS de Reims</i>	252 460				
		vers autres communes 012	699 000						
		vers autres communes 011	361 200						
		<b>sous autres communes (1')</b>	<b>1 060 200</b>						
		vers eau	495 000	<i>recettes depuis BA (4)</i>	4 913 600				
		vers assainissement	96 000						
		vers ordures ménagères	371 000						
<b>sous total BA (3)</b>	<b>962 000</b>								
flux Communauté urbaine du Grand Reims	flux CU budget principal / budgets annexes	<b>budgets annexes</b>							
		<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>					
		<b>Eau vers ppal</b>	1 261 000	<b>eau</b>	495 000				
		<b>Assainissement</b>	1 323 000	<b>assainissement</b>	96 000				
		<b>Transport</b>	507 100	<b>OM</b>	371 000				
		<b>Bezannes</b>	454 000	<b>TOTAL (3)</b>	962 000				
		<b>Malle</b>	43 500						
		<b>OM</b>	955 000						
		<b>Archéologie</b>	160 000						
		<b>Husselle</b>	88 000						
		<b>Boucle</b>	122 000						
		<b>TOTAL (4)</b>	<b>4 913 600</b>						
		flux CU entre BA		<b>budgets annexes</b>					
<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>					
<b>spanc vers assainissement</b>	20 000			<b>assainissement depuis spanc</b>	20 000				
<b>assainissement depuis eau</b>	2 364 500			<b>eau depuis assainissement</b>	2 364 500				

- (1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine
- (1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine
- (2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)
- (2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)
- (3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal
- (4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

[www.reims.fr](http://www.reims.fr)



Reims.fr